

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT
ECONOMIQUES

DES SCIENCES



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du Diplôme de Master

En sciences économiques

Option : Monnaie Finance et Banque

Sujet :

Le crédit à la consommation en Algérie :

**Cas du crédit véhicule «Renault symbol » au niveau de la Société
Générale de TIZI-OUZOU**

Réalisé par :

Melle BOUKELLA Leticia

Melle SIDI MAMMAR Rabéa

Dirigé par :

M^r ABIDI Mohamed

(Maitre conférence « B »)

Devant le Jury composé de :

Président: M^R KAHRI Samir (maitre-assistant)

Examineur : M^r OUALIKAN Salim (maitre conférence « B »)

Promotion : 2015-2016

Remerciements

Pour commencer, nous remercions *DIEU* tout puissant d'avoir donné la force, le courage et la volonté d'élaborer ce travail.

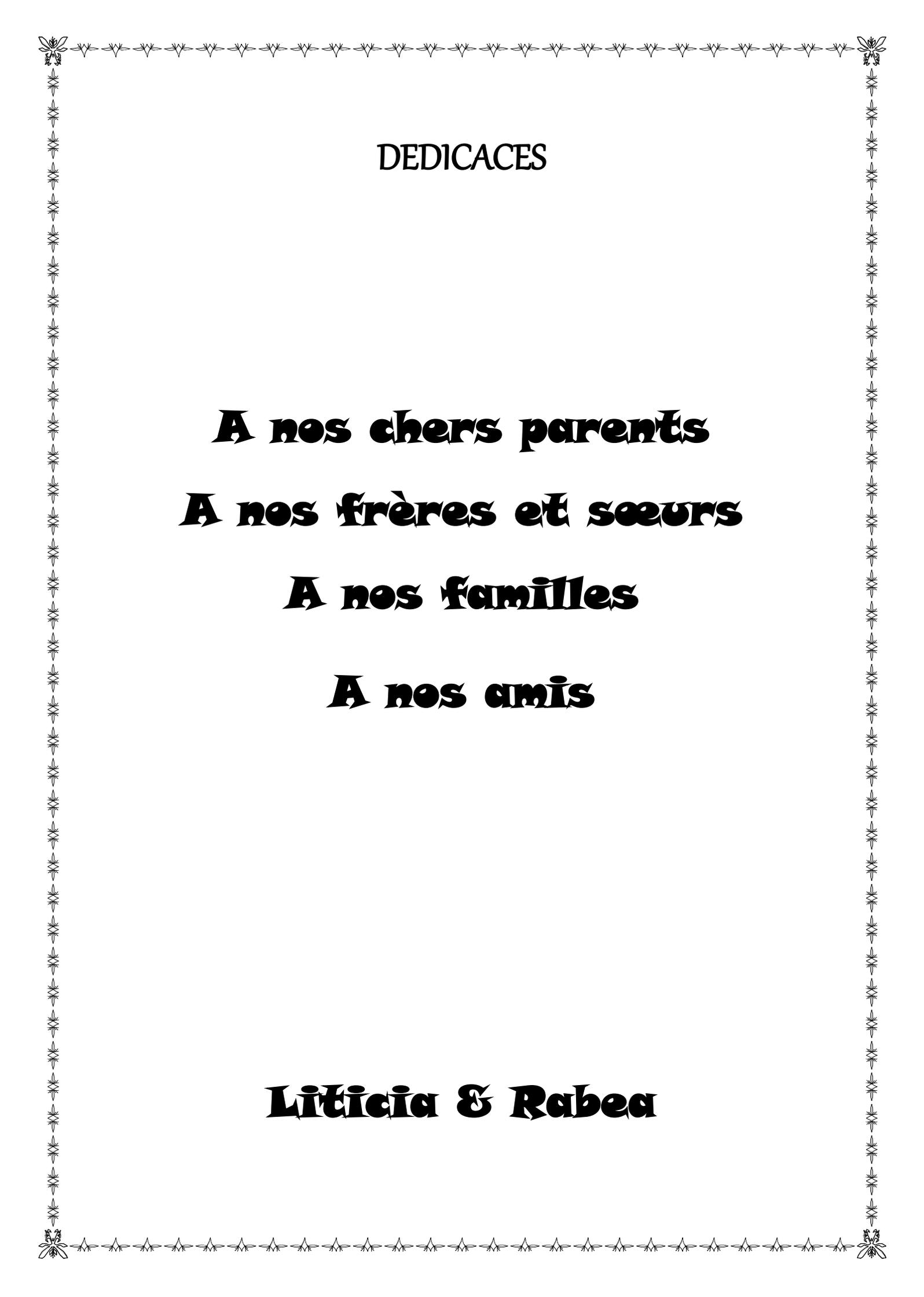
Ce mémoire est le résultat d'une recherche menée à l'université de **MOULOUD MAMMARI de Tizi-Ouzou**. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement à notre promoteur **Mr ABIDI Mohamed** qui a cru en nous et a su nous guider, grâce à sa patience, ses conseils précieux et ses critiques objectives nous avons pu comprendre toutes l'importance des rouages et des difficultés de la recherche.

Notre reconnaissance va également aux membres du jury pour l'honneur qu'ils nous font en participant à la soutenance.

Les Nous tenons aussi à remercier l'ensemble du personnel des banques et sans oublier les respectueux ménages pour leur aide afin de complète et achever enquêté de terrain que nous avons menée.

Nos vifs remerciements s'adressent à tous les membres de l'équipe **Monnaie Finance –Banque** ainsi qu'à l'ensemble des enseignants de notre faculté pour leur encadrement.

Merci



DEDICACES

A nos chers parents

A nos frères et sœurs

A nos familles

A nos amis

Liticia & Rabea

Liste des tableaux

<u>Tableau n°1</u> : Evolution du volume des crédits à la consommation de 2006 à 2009.....	49
<u>Tableau n° 02</u> : les causes de la suppression du crédit à la consommation	65
<u>Tableau n°03</u> : résultats du sondage sur « la centrale des risques des ménages pourrait –elle être un moyen de booster la reprise des crédits a la consommation	66
<u>Tableau n°4</u> : avis des ménages face à la suppression du crédit a la consommation	74
<u>Tableau n°5</u> : Résultat du sondage sur « la relance du crédit a la consommation, va-t-elle encourager l'économie nationale »	72
<u>Tableau n° 6</u> : les produits que les ménages souhaitent se procurer avec le crédit à la consommation	72
<u>Tableau n° 7</u> : Age et sexe	73
<u>Tableau n°8</u> : avez-vous des enfants.....	73
<u>Tableau n°9</u> : La situation matrimoniale	74
<u>Tableau n° 10</u> : Répartition en 4 classes de même amplitude	75
<u>Tableau n° 11</u> : Dans quelle tranche se situe votre revenu mensuel	75
<u>Tableau n° 12</u> : le nombre de fois que le crédit à la consommation à été contracté	75
<u>Tableau n°13</u> : remboursement du crédit à la consommation	76
<u>Tableau n°14</u> : la durée du crédit contracté	76
<u>Tableau n°15</u> : situation de la classe moyenne après la suppression du crédit a la consommation	77
<u>Tableau n° 16</u> : la suppression du crédit à la consommation favorise la production nationale.....	77

<u>Tableau n°17</u> : Déterminants de la préférence des ménages entre les banques.....	78
<u>Tableau n°18</u> : remboursement du crédit à la consommation	78
<u>Tableau n°19</u> : la durée du crédit contracté	79

Listes des figures

Figure n° 01 : les causes de la suppression de crédits à la consommation.....	66
<u>Figure : N°02</u> : Avis de l'agence bancaire a propos de la CRM	67
<u>Figure n° 3</u> : avis des ménages face à la suppression des crédits à la consommation	71
<u>Figure n° 4</u> : Les formes de crédit que les ménages souhaitent contracter avec le crédit à la consommation	74

Liste des signes et abréviations

L.F.C : La Loi de Finance Complémentaire.

C.P.A : Crédit Populaire Algérienne.

B.N.P : Banque Nationale Populaire

C.N.E.P : Caisse Nationale Epargne

B.D.L : Banque Développement local

S.G : Société Générale

B.N.A : Banque National Algérienne

P.M.E : Petite Moyen Entreprise

T.T.C : Toute Taxes Comprises

T.E.G : Taux Effectif Globale

P.M.I : Petite Moyen Industries

C.A.C : Chargés Corporate

E.N.I.E.M : Entreprise National Industries Electroménager

S.B.C.C: Stand By Letter Of Credit

C.R.M: Central De Risque Des Ménages

T.P.E : Très Petite Entreprise

I.N.R : Comptes Intérieurs Non-Résidents

C.E.D.A.C : Comptes en Dinars Convertible Pour Les Non-Résidents

Vir Express : Virements Multiples Remis Sur Support Magnétique

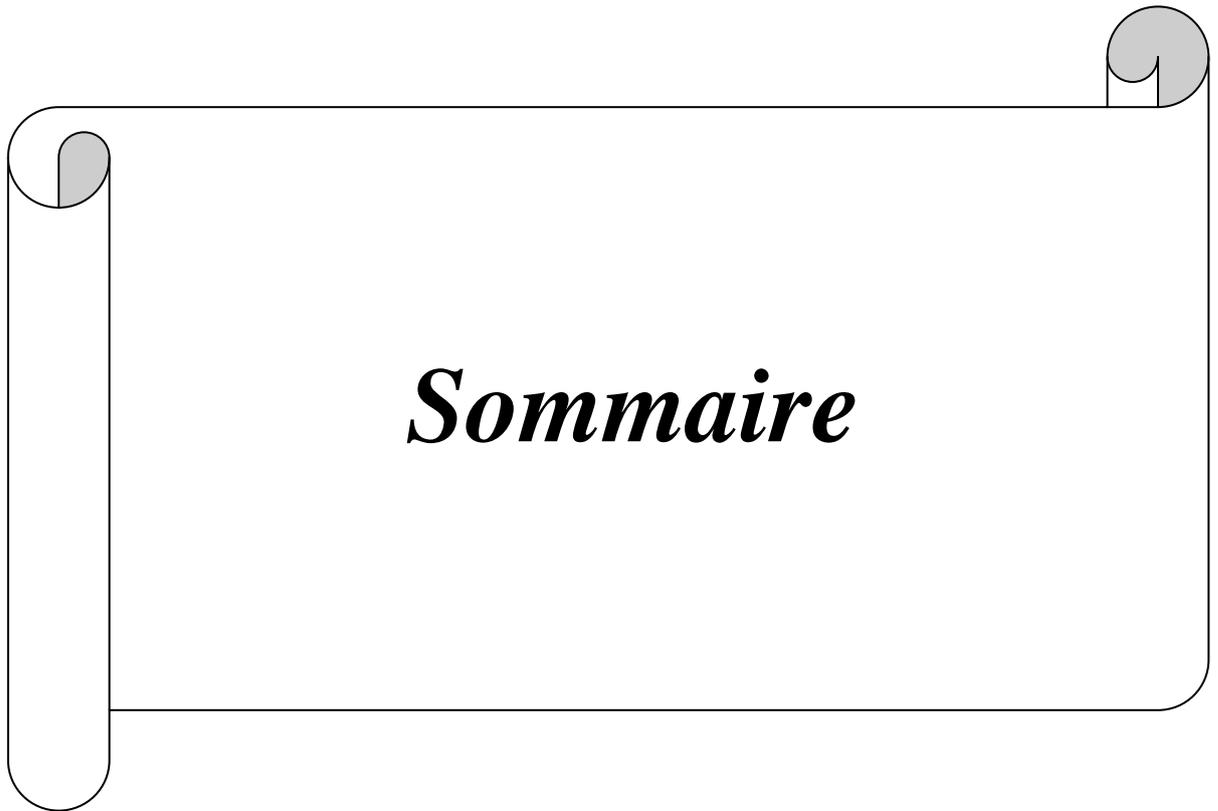
I.N.R : Comptes Intérieurs Non-Résidents en Dinar

S.B.L.C: (Stand By Letter Of Credit)

I.D.E : Accompagnement Des Investissements Directs Etrangers

S.I.C.V : Société d'Investissement à Capitale Variable

F.C.P : Fonds Communs de Placement



Sommaire

Sommaire

Introduction générale.....	2
Chapitre1 : Généralités et conception sur la banque, le crédit, et la consommation ...	6
Introduction	7
Section 1: Notions générales sur La banque	8
Section 2: Notions générales sur le crédit bancaire	21
Section 3: Généralités sur La consommation	30
Conclusion	33
Chapitre2 : Le crédit à la consommation en Algérie	34
Introduction	35
Section 1 : Généralité sur les crédits à la consommation	36
Section 2 : Le lancement des crédits à la consommation en Algérie	44
Section 3 : Les étapes de crédit à la consommation	48
Conclusion	53
Chapitre 3 : Analyses et interprétations des résultats de l'enquête	54
Introduction	55
Section 1 : Présentation de la Société Générale	56
Section 2 : Analyses et interprétations des résultats de l'enquête	62
Conclusion	77
Conclusion générale	79
Bibliographie.....	81
Annexes	
Tables des matières	



***Introduction
Générale***

Introduction Générale

Introduction Générale

Ces derniers temps, on assiste à un essor économique un peu partout dans le monde entier où toute économie d'un pays quelconque est soumise au sens habituel à des réformes et mutations imposées, dans le but de faire face aux menaces qui perturbent leur système économique. Un développement qui représente l'un des premiers soucis pour chaque politique économique d'un pays qui estime à le plafonner, d'où la nécessité de se révéler sur l'ensemble des différentes activités économiques, en particulier celui de l'activité du secteur bancaire.

Tout au long des années 80, une décennie difficile pour l'Algérie, à cause de la chute brutale du baril de pétrole (1986), l'Algérie est entrée progressivement dans une situation défavorable, un climat de crise définit par des déséquilibres macroéconomiques, (déficit de la balance commerciale, déficit chronique des économies publiques, montée du chômage, inflation,...etc.).

Cette situation avait conduit le gouvernement Algérien à s'engager dans un vaste processus de réformes économiques qui a pour but de réussir le passage d'une économie planifiée centralisée à une économie de marché.

Ainsi, la loi 85-12 relative au régime des banques et au crédit fut promulguée le 19 Août 1986 a donné un champ d'intervention plus large pour les banques. Mais ce sont surtout les réformes de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit du 14/04/1990 qui ont donné une plus grande autonomie aux banques en les libérant de leurs tutelles administratives. Cette loi a permis de mettre en place un système bancaire national pour les banques privées Algériennes et étrangères.

Face à la réalité économique caractérisée, le secteur bancaire Algérien a introduit dans sa gamme de produit « le crédit à la consommation » par les différents établissements financiers tels que la Société Générale.

Depuis son lancement, le volume des crédits à la consommation accordé par les banques est resté dominé par l'organisme initiateur (CNEP- Banque).

La progression de crédit à la consommation en Algérie n'est pas également rassurante, car elle a engendré plusieurs inconvénients, et c'est la raison pour laquelle l'Etat Algérien a pris une décision de la suppression de crédits à la consommation dans l'article 75 de la loi de finance complémentaire de 2009.

Introduction Générale

Ces dernières années on a assisté à une diminution drastique du pouvoir d'achat des ménages due à l'augmentation des prix qui touche la plupart des biens de consommation, devant cette situation, le retour du crédit à la consommation constitue une bouffée d'oxygène pour les ménages, surtout pour l'acquisition d'un véhicule neuf. Avec le ralentissement des importations de véhicule induit par la nouvelle réglementation, les voitures ont atteint des prix très élevés.

Il faut rappeler que le crédit à la consommation a été gelé en 2009 par la loi de finance complémentaire officiellement pour contenir les importations et limiter le niveau d'endettement des ménages, cet endettement a touché surtout les ménages qui ont des véhicules neufs, et qui étaient dans l'impossibilité de rembourser.

Cependant, pour éviter la reproduction des problèmes vécus par les banques, le ministre des finances insiste sur la mise en place d'une centrale des risques pour gérer l'endettement des ménages.

Dans notre travail, on s'intéressera au «crédit véhicule» en Algérie, ce type de crédit va ouvrir à de nombreux citoyens la possibilité d'acquérir une voiture neuve sans être obligé de la payer au comptant.

Problématique

La problématique posée s'intéresse à répondre à : « *Quels sont les effets d'entraînement sur l'économie nationale par la réintroduction du crédit à la consommation en 2016 ?* »

Pour se faire nous avons articulé notre problématique autour des questions suivantes :

- *la relance du crédit à la consommation, va-t-elle encourager l'économie nationale ?*
- *Quel est le rôle et l'apport de la CRM (Centrale des risques de ménages) dans l'éventuelle reprise de ce type de crédit ?*
- *Les risques concernant l'endettement des ménages seront-ils maîtrisés ?*

Objectifs de recherche

L'objectif principal de notre travail est de mener une réflexion qui vise à analyser le crédit à la consommation et à mettre en relief des conséquences sur l'économie nationale.

Introduction Générale

Motif du Choix du sujet :

Parmi les raisons qui ont motivées le choix de notre sujet :

1. En tant qu'étudiantes en sciences économiques, nous n'avons pas trouvé mieux que d'étudier l'actualité de notre économie.
2. Vu que notre spécialité est monnaie finance et banque, nous considérons qu'il est très important de s'intéresser au système bancaire national, nous pensons qu'il va cerner ces trois domaines de notre spécialité.
3. L'intérêt personnel de ce sujet, est d'attirer l'attention des décideurs sur le retour du crédit à la consommation pour encourager la production nationale.
4. La problématique du retour du crédit à la consommation reste toujours une question d'actualité.

Méthodologie de recherche :

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une visé ecompréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques.

Pour la collecte des données du terrain, nous avons adopté une étude qualitative, qui vise à répondre à notre question de départ, à travers une méthode d'étude de cas dont l'objectif est de tenter de comprendre le processus du retour du crédit à la consommation tout en appliquant une technique d'analyse de contenu.

Pour les outils de recherche, on a fait recourt à la recherche documentaires et bibliographiques dans un premier niveau. Dans le deuxième niveau, on a privilégié un questionnaire comme outil d'investigation afin de collecter de manière vivante les informations recherchées.

Structure du mémoire

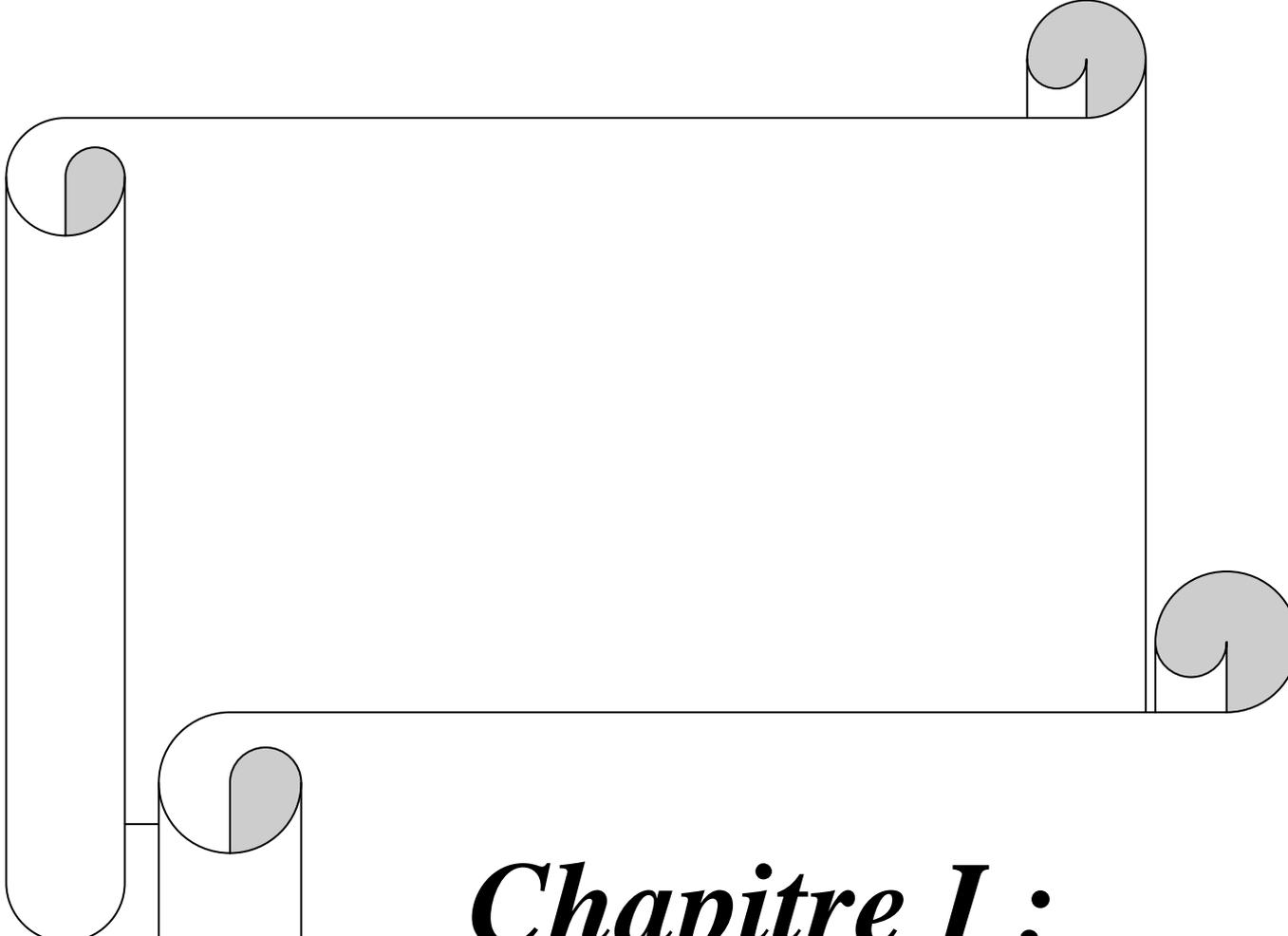
Pour ce faire et sur le plan méthodologique, la présente étude s'articule autour de trois chapitres :

Le premier chapitre intitulé « Généralités et conceptions sur la banque, le crédit, et la consommation » est scindé en trois sections ; dont la première traite des généralités liées aux banques, la seconde sur le crédit bancaire et la troisième est consacrée à la consommation et ces différents types.

Introduction Générale

Le deuxième chapitre intitulé « le crédit à la consommation en Algérie » est scindé en deux sections ; la première rependaux généralités liées au crédit à la consommation et la seconde s'intéresse au lancement de ce crédit en Algérie et en fin la troisième sur les étapes du crédit à la consommation.

Le troisième chapitre intitulé « Analyses et interprétations des résultats de l'enquête, est Composé de deux sections dont la première porte sur la présentation de la Société Générale et la deuxième sur l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête.



***Chapitre I :
Généralités et
conception sur
la banque, le
crédit, et la
consommation***

Introduction

Elément clé de l'économie d'un pays, les banques jouent un rôle très important dans le développement du financement de l'économie. Elles contribuent à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin, à distribuer des crédits sur la base des fonds collectés. Sa vocation essentielle prise dans sa globalité est sa fonction de pourvoyeur de fonds. D'où l'intérêt que revête la fonction crédit et l'importance du rôle que joue le compartiment chargé d'assurer cette fonction. Cette section abordera l'aspect organisationnel de l'activité bancaire. Elle est structurée selon les points suivants ;

Tout d'abord, le premier point présentera l'historique de l'activité bancaire et son évolution à travers les siècles jusqu'à notre époque contemporaine.

Le second point, présentera brièvement ce qu'est l'entreprise bancaire, sa typologie, ses activités, et puis son rôle et ses fonctions, et enfin, le troisième point exposera l'organisation de la banque.

Section 1 : Notions générales sur la Banque

Dans cette section, nous exposerons la notion de la banque, ses principales fonctions, ses différents types leurs rôles ainsi que leurs organisations.

1-1) l'Historique Bancaire

1-1-1) la Banque dans l'antiquité

L'histoire de la banque est calquée sur l'histoire de la monnaie même si certaines opérations financières coutumières des banques, comme le prêt à intérêt, ont pu être relevées depuis la plus haute antiquité avant même l'invention de la monnaie¹.

On peut faire remonter l'origine de la banque à Babylone, 3000 ans avant J-C, on trouve des traces d'activités bancaires en Mésopotamie. Par exemple, dans la ville d'Ur c'est le Temple qui joue le rôle de banque et les prêtres et prêtresses celui de banquier en acceptant les dépôts d'argent et en prêtant de l'argent au souverain puis aux marchands.

Chaque citée grecque était indépendante et frappait sa propre monnaie, les changeurs de monnaie étaient donc indispensables au bon développement du commerce. Sans eux les grecs n'auraient jamais pu développer le commerce entre les citées.

Les "banquiers" étaient installés sur la grande place de la cité. C'est ensuite à Rome que les activités bancaires se sont vraiment développées et que les bases juridiques des opérations financières ont été posées.

1-1-2) Le Moyen Âge et les bases de la banque moderne

Le mot "banque" dérive de l'italien "banca" qui désigne un banc en bois sur lequel les changeurs du Moyen Âge exerçaient leur activité. Les premiers banquiers de cette époque sont les changeurs².

Au 11ème siècle, les Lombards introduisent de nouvelles techniques financières et marquent l'histoire de la banque.

Au Moyen-âge, chaque grand seigneur ou chaque grande ville avait le droit de frapper sa propre monnaie. Des monnaies différentes étaient donc en circulation dans un même pays. Le rôle du changeur était de changer (moyennant paiement) la monnaie de celui qui arrivait de l'extérieur de la ville contre de la monnaie utilisée dans la ville.

¹ Sylvie de Coussergues : *Gestion de la banque, Du diagnostic à la stratégie*. 3^{ème} édition, Paris : Dunod, 2002, p2.

² *Ibid.* P.6.

1-1-3) De la Renaissance au 19^{ème} siècle

Les fondements de la banque moderne se mettent en place. Les premières banques publiques et les premières bourses apparaissent pendant la Renaissance, tandis que les banques privées connaissent une expansion en Europe³.

A partir du 17^{ème} siècle la naissance du papier-monnaie révolutionne le monde de la banque et de la finance. Les banques centrales comme la Banque d'Angleterre font leur apparition pour financer les Etats et pour contrôler l'émission d'argent. Peu à peu leur rôle a été précisé et elles sont devenues en quelque sorte la banque des banques dans chaque pays.

Le 19^{ème} siècle est l'âge d'or des banques, il fut une période de croissance et de stabilité des banques. C'est à cette période que vont se développer la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

Après la guerre 1914-18, l'histoire de la banque est conditionnée par le développement de l'économie et l'organisation des systèmes bancaires. Les Etats jouent un rôle de plus important dans le système bancaire⁴.

Depuis cette époque une banque est une entreprise qui gère les dépôts et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts et offre des services financiers. Elle effectue cette activité en général grâce à un réseau d'agence bancaire.

Cette institution financière doit posséder une licence pour pouvoir exercer, laquelle est délivrée par un État et validée par des institutions spécifiques.

Le mot "banque" apparaît dans la langue française au XV^{ème} siècle. Les banquiers du nord de

L'Italie réalisaient leur travail dans des lieux ouverts et s'installaient sur des bancs, d'où d'où dérive probablement le nom.

Les trésoriers du Temple ont disparu avec lui; d'autres tels les Médicis ouvrent des établissements bancaires dans les grandes villes, qui agissent en ambassades, voire même deviennent les financiers des souverains.

³ *Ibid.* P.15.

⁴ [http:// :www.evolution.de.la.banque.com](http://www.evolution.de.la.banque.com) consulté le 02/08/2016.

L'activité de Changeur de monnaie s'était développée face à la prolifération des devises au sortir du bas Moyen-âge. Les princes d'Europe ont besoin de ces devises qui sont prisées autant que d'épices orientales pour financer les États et les conflits incessants: le florin a un cours extraordinaire.

Auparavant, le dogme chrétien avilissait le contact avec l'argent ; Se produit alors, avec l'essor du commerce pratiqué par les républiques maritimes italiennes (les galères de la République de Venise ont des échanges actifs avec la Hanse, l'ouverture de sociétés commerciales dépassant les comptoirs : la première Bourse (économie) voit le jour à Amsterdam, son nom vient de la famille Borsa.

Enfin, l'activité de crédit, jusqu'alors exercée par la communauté juive compte tenu de la prohibition évoquée ci-dessus, cesse d'être tenue par eux seuls. Les Églises ouvrent des monts de piété permettant aux miséreux de convertir leurs biens en espèces sonnantes et trébuchantes.

De la convergence de ces trois activités financières est né le monde contemporain de la banque, par concentrations successives.

Les banques, non seulement exercent le « commerce de l'argent », mais sont également les organismes qui produisent de la monnaie. Selon l'adage « les crédits font les dépôts », tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire en créant un dépôt bancaire (monnaie scripturale) de montant équivalent, et tout crédit remboursé réduit la monnaie en circulation⁵.

1-1-4) A partir des années 80

Avec la mise en place des changes flottants et le souci de préserver le taux de change, les états relâchent largement leur emprise sur les banques, un vaste mouvement de déréglementation du secteur bancaire voit le jour, les distinctions impératives entre banque de dépôts et banques d'affaires sont supprimées, la banque et l'assurance peuvent se mêler de même, les banques peuvent devenir agents de change.

Le concept de la banque universelle tend à s'imposer en même temps que des contractions ont lieu, c'est le décroissement avec des banques d'affaires et des banques de dépôts.

⁵ [http:// :www.historique.de.la.banque.com](http://www.historique.de.la.banque.com) consulté le 02/08/2016.

Ainsi, la Banque s'est imposée au cours des siècles jusqu'à devenir aujourd'hui omniprésente⁶.

1-2) Définition de la banque

Selon le docteur BOUZAR Chabha ; « La banque est une entreprise comme toutes les autres elle a un statut juridique, une organisation, un système de pilotage et une stratégie mise à la disposition de l'économie, elle collecte l'épargne, crée de la monnaie et gère les moyens de paiement »⁷.

La banque est située au centre de l'activité économique, elle est à la fois une économie, un secteur et une profession autant que le secteur bancaire.

Elle est organisée par les pouvoirs publics. Le secteur bancaire doit respecter la réglementation bancaire mais cela n'empêche pas que le système bancaire soit très concurrent :

- Concurrence entre les banques et les autres intermédiaires financiers non bancaires ;
- Concurrence entre les banques elles-mêmes ;

La banque peut être approchée par :

- **L'approche théorique** : qui considère les banques comme intermédiaires financiers ;
- **L'approche institutionnelle** : qui considère la banque comme une institution monétaire et financière ;
- **L'approche professionnelle** : qui considère la banque comme un métier

La banque est donc une économie qui utilise l'argent comme matière première. Elle transfère cet argent en produit notamment en concours au profit de la clientèle. On dit que la banque fait le commerce de l'argent.

1-2-1) La banque en tant qu'un intermédiaire financier

La banque est l'intervenant principal du processus de finance indirecte dite également économie d'endettement, avec laquelle, un intermédiaire financier vient s'intercaler entre les agents économiques à capacité de financement et à besoins de financement. Cet intermédiaire financier emprunte aux agents à capacité de financement leurs épargnes en leur proposant des contrats de types contrats de dépôts, puis, il va prêter les capitaux ainsi collectés aux agents à besoins de financement en leur proposant des contrats de crédits⁸.

⁶Ibid. p.17.

⁷BOUZAR Chabha. *Systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises*. Édition el Amel, 2010, Alger. P. 78.

⁸Ibid. p.79.

1-2-2) la banque en tant qu'une institution financière

La banque est une institution dont le statut et les opérations relèvent d'une légalisation spécifique, dite loi bancaire traitant de la plupart des aspects de fonctionnement d'une banque et définissant l'activité bancaire.

1-2-3) la banque en tant qu'entreprise

La banque ne connaît pas de cycle de production à l'instar des entreprises industrielles. On peut présenter la banque comme une entreprise de services à fonction statuts et activités fort différents.

Les deux approches précédentes, relatives à l'entreprise bancaire, sont partielles dans la mesure où elles ne reflètent pas la grande diversité de l'activité bancaire. Le recours à la dernière notion permet de compléter la présentation bancaire.

➤ Dans le sens juridique, la banque se définit comme suit:

« Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle, et principalement les opérations décrites à l'article 110 à 113 de la loi N° 90 -10 du avril 1990, relative à la monnaie et du crédit »⁹.

1-3) La Typologie des banques

Le développement de l'économie mondiale et les changements intervenus sur les flux financiers, économiques et politiques. L'organisation de la profession bancaire est devenue une nécessité pour une nation moderne¹⁰.

Sont à la base des règles de la spécialisation des banques dans le monde. En général, les banques peuvent être classées en différentes catégories essentielles à savoir les banques des dépôts, les banques d'investissement et les banques d'affaires.

1-3-1) Les Banques de dépôts

Elles sont appelées encore banques commerciales ou banques de détail et recueillent les ressources monétaires de leurs clients pour les prêter à d'autres clients (ménages, PME...) qui en ont besoin pour financer leurs activités économiques (achat de biens de consommation, achat de logement, paiement des fournisseurs ou des salariés, achat de biens d'équipement...).

⁹L'article 110 à 113 de la loi N° 90 -10 du avril 1990, relative à la monnaie et du crédit

¹⁰Op.cit, P.12.

1-3-2) Une banque d'affaires

C'est une banque qui a un rôle d'intermédiaire dans les opérations financières : introduction en bourse, augmentation de capital, placement d'emprunt, opération de Fusion-acquisition.... Elle ne prête quasiment pas. Elle a donc des besoins en capitaux propres plus réduits que les banques commerciales. Par contre, il peut lui arriver de prendre des participations minoritaires ou majoritaires dans des affaires industrielles ou commerciales afin de les aider à se développer et de réaliser à terme une plus value en recédant cette participation.

1-3-3) La banque de financement et d'investissement

Elle apporte des services sophistiqués à des grandes entreprises dans une logique d'un sur mesure partiel ou total. Elle offre entre autres des services liés à l'accès aux marchés actions / obligataire/taux (émission, transaction, couverture..), aux Conseil en fusions et acquisitions, à l'accès aux financements bancaires plus ou moins complexes.

1-3-4) La banque privée

C'est une banque qui se spécialise dans la gestion de fortune ou de patrimoine de clients fortunés à qui des produits et des services spécifiques sont proposés : déclaration d'impôt, accès à des hedge funds (fonds spéculatifs) ou fonds de privées équité (fonds d'investissement), conseils patrimoniaux, conseils pour l'achat d'œuvre d'art, architecture du patrimoine personnel, organisation des successions, etc. Selon les banques, le minimum d'actifs financiers liquides détenus permettant d'obtenir des services de banque privée sont compris entre 250 000 et 1 000 000 €¹¹.

1-3-5) Les banques universelles ou globales (Barclays, BNP Paribas, Citigroup...)

Sont des grands Conglomérats financiers regroupant les différents métiers des banques de détail, des banques de financement et d'investissement et des banques de gestion d'actifs¹². Aux Etats-Unis, le *Glass-Steagall Act* de 1933, a imposé une stricte séparation entre les activités de banque de détail, qui reçoit les dépôts et qui effectue des prêts et de banque d'investissement, qui réalise des opérations sur titres et valeurs mobilières. Battu en brèche depuis la dérèglementation des marchés financiers américains le 1er mai 1975, le *Glass-Steagall Act* a disparu en 1999 pour permettre la constitution aux États-Unis de grandes

¹¹CHERIT.K, « technique et pratique bancaire », Gal, édition 2003.P.28

¹² Ibid. P.35.

banques universelles, comme Citigroup.

1-3-6) La banque spécialiste

Elle est présentée sur un segment de marché qui peut être une clientèle (une PME, PMI, particuliers,...etc.) comme elle peut être un segment de produit (crédit logement, crédit-bail aux entreprises, crédit agricole,...etc.).

Elle peut être une banque à réseau ou une banque qui collecte ses ressources sur les marchés nationaux ou internationaux, ces ressources sont utilisées pour les opérations de financement et de gestion de risque.

1-3-7) La bancassurance

On peut en principe définir la bancassurance soit d'un point de vue fonctionnel soit d'un point de vue institutionnel.

- ❖ Le premier s'entend comme des services financiers intégrant des produits de la banque et de l'assurance. Par exemple : la souscription d'assurance des moyens de paiement (perte de carte, de chéquier,...etc.)ou l'assurance de perte du revenu (chômage, invalidité...) associée à la tenue d'un compte courant ;
- ❖ Le second concerne la manière dont est organisée la collaboration entre la banque et l'assurance ou d'autres organismes non bancaires.

Cela se traduit de plus en plus par la création ou l'achat des sociétés d'assurances par des groupes bancaires, et en sens inverse de la diversification de groupes bancaires, et en sens inverse de la diversification de groupes d'assurance dans la banque.

La plupart des banques aujourd'hui, propose des produits d'assurance /classiques et la plupart des assureurs offrent désormais des services bancaires (tenue de compte, moyen de paiement, crédit,...etc.) ;

- ❖ Dans le domaine de bancassurance, on parle de "**conseillers en banque assurance**" ou de "**banc assureurs**".

1-3-8) La banque électronique

Une banque électronique est l'accès aux services bancaires depuis une interface interactive, par exemple: un navigateur web sa disponibilité permet : l'accès des comptes pour pouvoir effectuer les transactions ou obtenir les informations financières récentes.

Son accès peut s'effectuer depuis un guichet automatique bancaire (GAB), par téléphone, via un ordinateur grâce à un insistant personnel (PDA) ayant internet.

La connexion se fait généralement par accès sécurité.

1-4) Les activités Bancaires

Aujourd'hui, l'activité bancaire s'est largement diversifiée, si l'on tient compte des types de clientèle et des natures d'activités, on peut distinguer les grandes catégories et les classées comme suit ;

1-4-1) Les activités des banques de dépôt

Dans le cas du financement externe indirect, les banques de dépôt vont servir d'intermédiaire entre les Prêteurs et les emprunteurs (intermédiation bancaire). Elles collectent l'épargne monétaire et l'épargne Financière des prêteurs et s'en servent pour financer les crédits aux emprunteurs, Le bénéfice de la banque Est égal à la différence entre le taux d'intérêt versé aux prêteurs et celui demandé aux emprunteurs¹³.

Effet que Les banques de dépôt ont donc trois activités principales :

❖ Recevoir les dépôts à vue et les dépôts à terme de leurs clients

Pour cela elles ouvrent des comptes courants à leurs clients (non rémunérés en France), des livrets ou des comptes d'épargne qui sont rémunérés. La banque de dépôt sécurise la possession de monnaie.

Cependant, en cas de faillite, les clients ne recouvreront pas la totalité de leur dépôt. La relation entre la banque et ses clients repose sur la confiance.

❖ Assurer la circulation de la monnaie

Ce qui suppose que les banques soient interconnectées (toutes les banques ont un compte à la Banque centrale) pour compenser leurs créances et qu'elles offrent des supports à la circulation de la monnaie : chèques, cartes de crédit, virements, prélèvements automatiques, distributeur automatique de billets.

❖ Accorder des crédits à leurs clients

A partir des dépôts qu'elles ont reçu et en créant de la monnaie supplémentaire. Elles font trois types de crédit :

- **Les crédits à court terme (moins de 2 ans) :** ils sont financés par de la création monétaire lorsque les entreprises demandent des découverts, ou l'escompte de leurs effets de commerce ou un crédit de trésorerie, et lorsque les ménages obtiennent des découverts ou demandent des crédits à la consommation. Seules les banques sont autorisées à créer de la monnaie scripturale.

¹³ BELKADI Saliha, *Les enjeux de la bancassurance et les perspectives de son développement en Algérie. (En ligne)* Mémoire de Magister UMMTO. (USB).TO.PP.8-14 .format.PDF.disponible sur : <http://www.org> consulté le 8-10-2016.

- **Les crédits à moyen terme (de 2 à 7 ans):** ILS sont financés à partir des dépôts à vue et de Dépôts à terme des clients des banques ou des institutions financières spécialisées pour l'achat de biens d'équipement durables des entreprises et des ménages.
- **Les crédits à long terme (plus de 7 ans):** ILS sont financés par la collecte de l'épargne longue par les banques ET des établissements spécialisés pour l'achat d'installations industrielles par les Entreprises ET de logements par les ménages .Ainsi, les banques de dépôt se livrent à une double intermédiation :
 - ✓ Les établissements de crédits collectent des fonds à court terme pour les transformer en prêts à long terme. Elles assument les risques que ne veulent pas prendre en charge les épargnants. Dans ce cas, il s'agit d'un financement indirect non monétaire.
 - ✓ Les établissements de crédits compensent le manque d'épargne par de la création monétaire. Dans ce cas les crédits font les dépôts c'est-à-dire que c'est la création de monnaie scripturale qui aboutit à la création du dépôt. Il s'agit d'un financement indirect monétaire.

1-4-2) Les activités des banques universelles

- ❖ La banque universelle ajoutée aux fonctions des banques de dépôt des fonctions qui étaient celles des banques d'affaires ou d'investissement :
- **La banque participe aux émissions de titres ; des sociétés et d'administrations publiques :**(augmentation de capital, émissions d'obligations, de titres de la dette publique) qu'elle va ensuite proposer à ses clients comme placement. Elle fait donc le lien entre les épargnants et le marché financier. Elle finance également le déficit public puisqu'elle achète les titres de la dette publique (bons du trésor, obligations du trésor public...) ¹⁴.
- **La banque conseille ses clients ;** en matière de fusion-acquisition, d'opérations de Bourse, de gestion du patrimoine, d'optimisation fiscale. La banque produit donc des services financiers de plus en plus sophistiqués pour répondre aux différents besoins de leurs clients.
- **La banque spéculer sur les marchés financiers,** c'est-à-dire qu'elle achète (ou vend) des actifs pour les revendre (ou acheter) à terme dans l'espoir de réaliser une plus-

¹⁴ BERNER, J. *Les techniques bancaires*, PUF, Paris 1970, P.28.

value, pour le compte de ses clients qui ont pu lui emprunter une partie des capitaux ou pour son propre compte (avec ses capitaux propres).

Cette Activité de "trading" est devenue très importante pour les banques. Elle n'est pas exempte de conflits d'intérêts car la banque dispose d'informations confidentielles sur ses clients qu'elle peut utiliser pour spéculer pour son propre compte.

❖ Pour effectuer toutes ces opérations, les banques universelles disposent de trois types de ressources :

- **Les dépôts** à vue et à terme de ses clients ;
- **Les capitaux propres**, c'est-à-dire les capitaux apportés par les propriétaires et les bénéfices accumulés ;
- **Les capitaux empruntés** par les banques qui émettent des titres à court terme (certificats de dépôt) ou à long terme (obligations) pour augmenter leurs fonds prêtables¹⁵.

❖ La banque universelle tire trois types de **revenus** de ses activités :

- **Les intérêts nets** qu'elle perçoit pour les crédits qu'elle accorde à ses clients une fois déduit les intérêts versés à leurs clients qui ont déposé leur argent dans des livrets ou des comptes d'épargne.
- **Les commissions bancaires** qui représentent le prix des services rendus pour la gestion de la monnaie (carte Bancaire, virement...), pour la gestion des portefeuilles financiers (commission de courtage), pour les émissions de titres et pour les conseils financiers donnés à leurs clients.
- **La plus-value réalisée** dans les opérations d'achats et de vente de titres.

Ainsi, la banque universelle est donc une banque aux activités diversifiée qui semble plus solide parce qu'elle peut compenser des pertes éventuelles dans un secteur par les gains des autres secteurs. Ses ressources et ses revenus sont diversifiés.

Cependant, pour que le système bancaire fonctionne, il faut qu'il ait la confiance de ses clients qui lui ont confié leur fonds. C'est la raison pour laquelle les banques sont encadrées par une réglementation bancaire, (Ministère de l'économie et des finances) et des institutions de contrôle (Banque de France, Commission Bancaire, Autorité des marchés financiers...) qui sont chargées de donner l'agrément pour l'activité bancaire et le contrôle du respect de la réglementation. Ainsi, tout de crédit

¹⁵BOUDINOT et J-C FRABOT, *techniques et pratique bancaire*, 4^{ème} édition, Paris. P.120.

doit adhérer au Fonds de Garantie des Dépôts et des Titres. En cas de faillite d'une banque, les dépôts des clients sont remboursés dans une limite de 70 000 €. Les titres (actions, obligations, parts de SICAV et de FCP) bénéficie du même niveau de garantie.

1-5) Le rôle économique et les fonctions de la banque

1-5-1) Le rôle de la banque

La définition ci-dessous se rend compte de multiple services offerts par les banques cependant elle précise bien le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs des capitaux et les personnes qui ont besoin de fonds.

Le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité à des opérations de crédit¹⁶.

1-5-1-1) La collecte des dépôts

Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charger de les restituer (art 111 de la loi N°90-10. du 14-04-90 relative à la monnaie du crédit)¹⁷.

La notion des dépôts sous-entend :

- Les dépôts à vue : compte chèque et les comptes courants et les comptes sur livret d'épargne ;
- Les dépôts à terme (compte à terme bon de caisse etc.) ;
- Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (commerçant, industriels etc.);
- Les fonds disposés dans divers comptes en banques constituent l'essentiel des rayons de la banque qui lui permettront d'accorder des crédits.

1-5-1-2) La distribution des crédits

Les fonds recueillis par la banque auprès de ses clients déposants sous forme de dépôt à vue (mauvaise ou à terme (stable) constituent des ressources importantes qui ne doivent pas rester immobilisés dans ses caisses.

¹⁶ JACQUEQ Ferrière, et Emmanuel de CHILAZ, *les opérations de banques*, 6ème Edition, Dalloz, 1980, P.168.

¹⁷ Le crédit au sein de l'article 111 de la loi N°90-10. Du 14-04-90 relative à la monnaie du crédit.

1-5-2) Les fonctions de la banque

En essayant de bien préciser la relation entre la fonction de la structure concrète correspondante de la banque, nous adopterons la typologie des fonctions en six grandes classes :

1-5-2-1) la fonction de direction générale

Elles consistent à définir la stratégie de la banque. Les membres de la « Direction Générale » sont souvent bien connus et bien identifiés dans les établissements. Une bonne organisation des structures de direction, nécessite une étude réfléchie et parfois des restructurations¹⁸.

1-5-2-2) Les fonctions commerciales et assimilées

Elles regroupent la recherche de la clientèle, le placement de produits et services bancaires, le montage d'opérations commerciales ou financières, mais aussi l'entretien et le développement des relations avec la clientèle existante.

1-5-2-3) Les fonctions d'exécution

Sont comprises dans cette catégorie, toutes les tâches qui sont le prolongement direct de l'activité commerciale. Ces tâches de caractère souvent répétitif sont exécutées par des services qui n'ont pas de responsabilités techniques par délégation.

1-5-2-4) Les fonctions d'intendance générale

Comme pour les services d'exécution, elles ne sont pas le prolongement direct de l'activité bancaire. Elles consistent :

- soit à effectuer certaines tâches pour l'ensemble des secteurs de la banque, de façon analogue à certains services centraux, mais de façon plus en aval de l'activité bancaire. Nous énumérerons dans ce premier groupe les fonctions fiscales, comptables et contentieuses, ainsi que la fonction informatique.
- soit à mettre à disposition ou gérer directement des moyens de logistique générale : personnel, immeubles, intendance, documentation, assurances ...et.

¹⁸*Ibidem*, P.178.

1-5-2-5) Les fonctions purement fonctionnelles

Ce sont essentiellement des fonctions d'organisation, de contrôle, de conseil et d'assistance, elles peuvent être concentrées au sein de directions ou services spécialisés ou réparties à des niveaux différents dans les divers secteurs de la banque.

Les fonctions les plus classiques sont celles : d'inspection, d'audit et de contrôle, dévaluation des performances, d'organisation, d'assistance juridique de communication interne.

1336 Les fonctions administratives :

Il y a une opposition sommaire entre commerciaux et administratifs qui consiste à mettre indistinctement sous le vocable d'administratif tout ce qui n'est pas en relation avec la clientèle.

Nous pouvons regrouper sous ce terme deux séries de préoccupations présentant un caractère réglementaire :

- vis-à-vis de l'extérieur, les obligations liées à la vie sociale de la banque ainsi que le contrôle des relations avec les autorités de tutelle et les grands partenaires professionnels.
- sur le plan intérieur, la maîtrise de la nomenclature et de la diffusion des notes d'instruction et de procédures qui fixent les règles de fonctionnement interne de la Banque¹⁹.

1-6) L'organisation de la banque

L'essentiel des opérations bancaires de détail est traité par les guichets, à travers les différents services qu'une agence bancaire peut comporter. Nous avons jusqu'ici invoqué l'aspect organisationnel de l'activité bancaire et de ses fonctions en générale.

Pourtant, la majorité des services liés à l'activité bancaire s'effectue au niveau des agences²⁰.

1-6-1) Les relations front-office/back-office

Le FrontOffice est l'unité administrative d'un groupe qui traite les opérations de marché ainsi que le risque de taux et de change. Il est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de financement et de couverture²¹.

¹⁹ <http://www.lesfonctions.de.la.banque.com> consulté le 06/08/2016

²⁰ R. Raymond, *Économie monétaire et bancaire*, Banque, 2^e éd. 1987-1988.P.145.

²¹ *Ibid.*, P.150.

En parallèle, le Back-office est l'unité administrative au sein d'une banque, qui vise à assurer le traitement des opérations réalisées entre les trois unités en charge respectivement de la gestion des flux de trésorerie, de la gestion de l'endettement et de la gestion des risques. Plus généralement, et en particulier au sein d'une agence bancaire, un Back-office désigne toutes les fonctions administratives nécessaires à la bonne exécution d'un ordre ou d'une transaction.

Le Back-office suit le traitement « post-marché » des opérations : confirmation, paiement, règlement,- livraison comptabilité.

1-6-2) Les services d'une agence

Les services classiques que comporte traditionnellement une agence bancaire sont :

- Le service de la caisse et du portefeuille.
- Le service crédit.
- Le service bancaire étranger.

De cette section, nous constatons que les banques jouent un rôle économique très important. Elles contribuent (de même que les marchés financiers) à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin.

Elles ont un grand rôle dans la sélection des projets en fonction de leurs perspectives économiques.

Leur rôle peut être comparé au cœur dans un corps humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes qui en ont besoin.

Section 2 : Notions générales sur les crédits bancaire

Le crédit constitue pour le banquier, l'essence même de son métier. C'est pour cela que toute agence bancaire doit être dotée d'un service crédit.

Cependant, l'existence de ce service, elle seule, ne saurait donner à la notion du crédit sa véritable dimension en l'absence d'une organisation permettant d'accomplir les tâches lui incombant en un minimum de temps et avec le minimum d'effort.

Avant d'aborder la présentation du service crédit, nous avons jugé indispensable de rappeler quelques notions de base nécessaires à la compréhension des techniques qui seront développées ultérieurement.

Cette section présentera en premier point la définition du crédit, puis les propriétés du crédit, ainsi que son rôle et enfin les différents types de ce dernier.

2-1) Définition de crédit

Le mot crédit vient du mot latin « cèdre » qui signifie faire confiance et croire à la parole donnée par l'emprunteur qu'il restituera après un certain délai la chose emprunté.

Le crédit englobe les diverses activités de prêt d'argent que ce soit sous la forme de contrat de prêts bancaires ou de délai de paiement d'un fournisseur à un client pour satisfaire les demandes de crédit, une institution bancaire ou financière peut soit utiliser une épargne préalable dont elle dispose ou l'emprunté à son tour sur le marché monétaire, soit créer le montant emprunté par le mécanisme de création monétaire. Le crédit est généralement porteur d'un intérêt que doit payer le débiteur au créancier²².

Selon **G. petit dutais** « *faire crédit c'est faire confiance : c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre promesse que le même bien ou un bien équivalent sera restituer dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération de services rendu et de risque courus* »²³.

Selon cette définition le crédit intègre quatre facteurs : le temps, la confiance, la promesse et le risque.

- Le temps : l'intervalle entre le montant de l'action de crédit et celui de son remboursement
- La confiance : la confiance inspirée par la personne bénéficiaire de crédit et ces capacités de remboursement ultérieur.
- La promesse : l'engagement du demandeur de crédit à rembourser sa dette à la date promise.
- Le risque : c'est le risque courus par le créancier.

Sur l'aspect économique, le crédit est défini par l'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit comme étant « ...*tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie.*

²²Farouk BOUYACOUB, *l'entreprise est le financement bancaire*, Casbah Edition, Alger, 2000. P.170.

²³G. Petit-Du taillis, *Le risque du crédit bancaire* .p.18.

Sont assimilés à des opérations de crédits les opérations de location assorties d'options d'achat notamment le crédit-bail »²⁴.

Le crédit est également une expression de confiance qui vient du mot latin « Credere ». Ainsi le mot crédit s'est constitué autour des facteurs confiance, temps, promesse et risque. Partant de ce postulat, on peut affirmer que l'art du banquier consiste à acheter et vendre la « confiance » à sa clientèle, autrement dit, à faire confiance à ses débiteurs et inspirer confiance à ses déposants.

2-2) le rôle du crédit bancaire

Le crédit s'étale dans le temps et dans l'espace. Il touche des domaines très diversifiés, des branches d'activité de plus en plus nombreuses et répond ainsi à des besoins économiques multiples et variés.

Il joue un rôle considérable dans l'économie :

- il permet d'accroître la qualité et la quantité de la production.
- il permet une anticipation de recette et met à la disposition des ménages un pouvoir d'achat immédiat ce qui facilite les échanges entre les entreprises et, les particuliers. Par conséquent, il stimule la consommation des ménages ; - il contribue à la croissance économique, et à la baisse du chômage.
- le crédit est un moyen de création monétaire. En effet, les banques utilisent des ressources collectées pour consentir des crédits à leurs clients sans que pour autant cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts²⁵.

2-3) Différents types de crédit bancaire

Il existe plusieurs types de crédit, toute fois le crédit connaît deux grandes affectations :

- Les crédits aux entreprises
- Le crédit aux particuliers

2-3-1) Les crédits aux entreprises

Ils se composent des crédits que les banques accordent aux entreprises; parmi ces crédits nous avons : le crédit d'exploitation, le crédit d'investissement et le crédit bail.

2-3-1-1) Les crédits d'exploitations

Les crédits d'exploitations sont des crédits à court termes, accordés habituellement par

²⁴ Selon, L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

²⁵ DECLOS D. 1999. *Analyse des crédits des entreprises*. Edition : Economica .p.128.

des banques ou des fournisseurs, aux entreprises, permettant de financer des actifs circulants dits aussi valeurs d'exploitation (stock, travaux en cours,...) non couverts par le fonds de roulement, et ont pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.

Lorsque l'objet de ces crédits n'est pas précisé par l'entreprise, on parle de crédits « globaux ».

Par contre, quand leur objet est clairement avancé par l'entreprise, et qu'il porte sur des postes précis de l'actif circulant, les crédits d'exploitations sont dits « spécifiques ».

On peut distinguer entre deux formes de crédit d'exploitation: les crédits par caisse et les crédits par signature²⁶.

✓ **Crédits d'exploitation par caisse (directe)** ; qui comporte les crédits suivants :

➤ **Les crédits d'exploitation globaux**

Ces crédits sont destinés à financer globalement les actifs cycliques du bilan sans être affectés à un objet précis.

Ils sont généralement appelés *crédits par caisse* ou *crédits en blanc* car, d'une part, ils sont utilisables par le débit d'un compte, et d'autre part, ils ne sont assortis d'aucune garantie sauf la promesse de remboursement du débiteur. Ce sont donc, des concours à risque très élevé.

De ce qui suit, on peut distinguer parmi les crédits d'exploitation globaux :

• **La Facilité De Caisse**

C'est un concours bancaire consenti à l'entreprise, destiné à faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit généralement vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA...etc.

• **Le Découvert**

C'est un crédit à court terme octroyé aux entreprises pour leur permettre de faire face à des décaissements qui dépassent leurs possibilités de trésorerie, c'est à dire pour faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement (BFR) dépassant les possibilités du fonds de roulement (FR) Le découvert a une durée plus longue que celle de la facilité de caisse et

²⁶J. Masson, *Les Crédits bancaires aux entreprises*, Banque, 1988.P.13.

répond à d'autres besoins²⁷.

Le découvert se décompose en deux : *simple ou mobilisable*.

- **Le crédit de Compagne**

C'est un crédit destiné à financer les activités saisonnières, dans ce cas, soit des dépenses s'étalent sur toute l'année, alors que les recettes sont concentrées sur une courte période ; ou bien, l'inverse : Les dépenses se concentrent sur une période et les ventes viennent sur toute l'année. Deux modalités pratiques sont admises : par billets financiers escomptés ou par débit du compte dûment autorisé.

- **Le Crédit Relais ou de Soudure**

Le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds (certaine ou quasi-certaine) qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. Cette rentrée de fonds peut parvenir, par exemple, d'une augmentation de capital ou une cession d'actifs.

➤ **Les crédits d'exploitations spécifiques**

Les crédits de trésorerie spécifiques par opposition aux crédits de trésorerie globaux, participent au financement de besoins bien déterminés, en l'occurrence les postes stocks et clients. De plus, ils sont assortis de conditions d'utilisation particulières telle que l'affectation de certains actifs réels en garantie des avances consenties.

Cette catégorie de crédits comprend :

- **L'escompte commercial**

L'escompte est l'achat d'un effet de commerce (traite, billet à ordre...) avant son échéance et moyennant une rémunération.

- **Les avances sur marchandise**

Une entreprise qui détient des marchandises en stock peut demander à son banquier une avance sur celles-ci.

Pour ce faire, elle doit garantir cette avance en affectant en gage les marchandises au profit du banquier. Le client sera dans ce cas dépossédé des marchandises. Il devra les remettre entre les mains du banquier ou bien les loger dans un magasin général contre remise d'un récépissé –warrant. Le récépissé –warrant ; est un titre qui comprend deux parties détachables l'une de l'autre :

²⁷ *Ibidem*, p.13.

- **Le récépissé** : C'est un titre de propriété des marchandises.
- **Le warrant** : C'est un bulletin de gage.

➤ **Les avances sur titres**

L'avance sur titres est un crédit dont le remboursement est garanti par des titres. Pour l'octroi de ces avances, le banquier doit faire signer au client un acte de nantissement des titres.

➤ **Les avances sur factures**

Ces avances permettent aux entreprises qui travaillent avec les administrations publiques de mobiliser leur poste client « administration ». Pour obtenir ces avances, l'entreprise doit fournir le bon de commande de l'administration, le bon de livraison et la facture.

➤ **Les avances sur marché public**

Le marché public est un contrat passé entre l'état, les collectivités locales ou tout autre établissement public à caractère administratif et les entrepreneurs ou les fournisseurs en vue de l'exécution de travaux ou la livraison de fournitures.

➤ **L'affacturage (factoring)**

L'affacturage est un transfert de créances commerciales de leur titulaire (adhérant) à un établissement spécialisé (factor) qui se charge d'en opérer le recouvrement moyennant une commission. Le factor garanti la bonne fin de l'opération même en cas de défaillance du débiteur.

✓ **Crédit d'exploitation par signature (indirectes)**

Les engagements par signature n'entraînent pas un décaissement de fonds car la banque ne donne que sa signature. Mais si le client se trouve défaillant à échéance, la banque devra s'exécuter au titre de son engagement et donc transformer un crédit par signature en un crédit par caisse.

Parmi les crédits par signature, on distingue : l'aval, l'acceptation les cautions bancaires et le crédit documentaire.

➤ **L'aval**

L'aval est l'engagement d'une banque de payer un effet de commerce en cas de défaillance du principal débiteur à échéance. Il se traduit par l'apposition de la signature de la banque sur un effet de commerce ou un acte séparé. Cette signature doit être précédée de la

mention : « bon pour aval pour le compte de (nom ou raison sociale) à concurrence de la somme de (en chiffres et en lettres) à échéance du... »

➤ **L'acceptation**

C'est l'engagement du banquier qui se traduit par la signature apposée sur un effet de commerce et garantissant ainsi son paiement à échéance. La différence entre l'acceptation et l'aval réside dans le fait que le banquier accepteur devient le principal obligé vis à vis du créancier²⁸.

➤ **Les cautions**

« *Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même* »²⁹.

➤ **Le crédit documentaire**

Le crédit documentaire est un engagement par signature qui joue, à la fois, le rôle d'instrument de crédit et celui de moyen de paiement garanti dans les transactions internationales³⁰.

Ce type de crédit sera développé dans le chapitre du financement du commerce international.

2-3-1-2) Les crédits d'investissements

Sont crédits d'investissement les crédits destinés à financer les immobilisations, outil de travail de l'entreprise; le remboursement devant être assuré par les cash-flows qui seront générés. On distingue :

➤ **Les crédits à moyen terme**

Ces crédits ont une durée qui varie entre deux (02) et sept (07) ans. Ils sont destinés à financer le matériel et les installations dont la durée d'amortissement n'excède pas sept (07) ans.

➤ **Les crédits à long terme**

Ces crédits ont une durée qui dépasse les sept (07) ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions.

➤ **Le crédit-bail ou leasing**

Le crédit-bail est une opération de crédit inspirée de la technique anglo-saxonne du leasing. Il s'agit d'un procédé de financement des investissements productifs moulé dans une

²⁸Gerard ROUYER - Alain CHOINEL. *La Banque et l'entreprise*. P .109.

²⁹*Ibid*. P111.

³⁰ Mlle. ZOURDANI Safia. *Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie (En ligne)* Mémoire de magister, UMMTO. (USB), To.2012.p.80.format, PDF. Disponible sur : <http://www.org.consulté> le 12/09/2016.

opération juridique complexe.

« *Le crédit bail est un contrat de location assorti d'une promesse de vente* »³¹.

Cette technique apparue aux Etats-Unis consiste en l'acquisition momentanée d'un bien meuble ou immeuble par une société de leasing en vue de sa location à une entreprise pour une durée déterminée. L'acquisition est momentanée dans le sens où l'entreprise peut, au terme du contrat, racheter le bien loué pour sa valeur résiduelle ou pour un montant convenu d'avance.

Le déroulement d'une opération de crédit-bail met en relation trois intervenants, à savoir :

1. Le crédit-preneur ou locataire qui désire l'acquisition du bien d'équipement;
2. Le crédit-bailleur ou société de crédit-bail qui accepte de financer l'opération en se portant acquéreur du bien d'équipement choisi;
3. Le fournisseur qui livre au crédit-preneur un bien d'équipement commandé par le crédit-bailleur conformément aux conditions arrêtées entre le fournisseur et le crédit-preneur.

Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou immobilier :

- *Le crédit-bail mobilier*, qui porte sur des biens d'équipement, matériel ou outillage ;
- *Le crédit-bail immobilier*, qui porte sur des biens immeubles à usage professionnel achetés ou construits par la société de crédit-bail.

Il existe d'autres formes de crédit-bail liées à la particularité du contrat passé entre le crédit-bailleur, d'une part, et le crédit-preneur ou le fournisseur, d'autre part :

-*La cessions-bails (lease-back)* : « *C'est une opération qui consiste, pour une entreprise, à céder un bien mobilier (matériels) ou immobilier (usine, siège social) à une société de leasing qui lui en laisse immédiatement la jouissance sur la base d'un contrat de crédit-bail prévoyant les conditions du rachat* »³².

-*Le crédit-bail adossé* : « *Il s'agit d'un contrat de crédit-bail conclu entre la société de leasing et le fournisseur ; contrat qui prévoit formellement que ce dernier peut sous-louer le matériel qui fait l'objet du contrat* »³³.

Le crédit-bail adossé ressemble donc un peu à la cessions-bails. En effet, le fournisseur et le locataire du matériel sont confondus. Mais, l'objet du contrat n'est pas de

³¹Farouk BOUYACOUB. *Op.cit.* P.192.

³²Zinnedine BOUDRAHAME : « le leasing, nouvel technique de financement », Mémoire SIBF, 2003 .P.145

³³*Ibid.* P.147.

renforcer la trésorerie du fournisseur; il est destiné à lui permettre de diffuser ses fabrications en les sous-louant.

2-3-2) Le crédit aux particuliers

A l'instar des entreprises, les ménages éprouvent des besoins financiers d'investissement et de trésorerie qui doivent être satisfaits selon les conditions appropriées. Pour répondre à une demande qui ne cesse d'augmenter en matière d'accession à la propriété immobilière et d'équipement ménager et automobile, les banques sont appelées à œuvrer dans ce sens et intervenir en tant que de besoin³⁴.

Les banques proposent plusieurs formes de ces crédits, parmi lesquelles on peut citer :

2-3-2-1) Le crédit immobilier

Le crédit immobilier est un financement destiné à couvrir tout ou une partie d'un achat immobilier, d'une opération de construction, ou des travaux sur un bien immobilier existant. Cette activité a été créée en France en 1971. Pour ce type il existe :

➤ Le prêt épargne logement

Pendant lequel on acquiert des droits à prêts bonifiés, on peut épargner après une période d'envisager l'utilisation de ces droits pour financer l'achat, la construction d'une résidence principale soit à titre personnel soit dans le but de la louer. Ils peuvent également servir à financer une résidence secondaire pour l'achat ou des travaux à conditions toutes fois de ne pas avoir d'encours de prêts épargne logement sur la résidence principale. Le montant peut être augmenté par la cession de droits d'autres membres de la famille, d'une durée de 2 à 15ans.

➤ Prêts habitats

Utiliser par le propriétaire soit pour sa résidence principale ou secondaire, soit pour le louer à un tiers. Il peut consterner aussi un immeuble de rapport dans sa totalité, ou encore de l'immobilier d'entreprise.

➤ Les crédits de trésorier

Les banques accordent aux particuliers un crédit de trésorier, dont la durée est très courte pour leur permettre de faire face à des besoins passagers³⁵.

³⁴Banque de France, (direction générale des études), *Le Crédit aux ménages*, dossiers économiques et monétaires sur l'étranger, n° 2, Banque de France, Paris, nov. 1989 ; *Les Principales Procédures de financement des besoins des entreprises et des ménages*, 1989-1990.

³⁵<http://www.algeriecredit.com> consulté le 10/09/2016.

2-3-2-2) Le crédit à la consommation

Le crédit à la consommation est « *un nouveau produit financier crée par les banque commerciales pour permettre aux particuliers de s'équiper en Electroménager, exemple cuisine, congélateur..., en Electronique, exemple: télévision, ordinateur... ou Ameublement, exemple : bibliothèque, fauteuil...* »³⁶.

Le crédit à la consommation fait partie des crédits destinés aux particuliers pour l'acquisition non pas de biens productifs mais de biens de consommation.

Il concerne plus spécialement la vente à tempérament de biens d'équipement domestiques automobiles, appareils électroménagers, radio, télévision, ameublement ...etc.

NB : ce point fera l'objet d'une étude détaillée dans la prochaine étape.

La gamme des produits proposés par la banque à sa clientèle en matière de crédits, permettent de réaliser l'optimisation de la gestion de l'activité des banques contractantes et ce a travers l'accélération de leurs rentrées de fonds. Chaque produit répond à un besoin bien spécifique, tant pour les entreprises (exploitation et/ou investissement) que pour les particuliers (consommation et/ou immobilier).

Section 3: Généralités sur la consommation

Les agents économiques possèdent un revenu disponible qu'ils vont soit utiliser pour satisfaire leurs besoins et alors ils vont consommer soit épargner.

3-1) Définition de la consommation

La consommation au sens économique du terme, c'est l'action d'utiliser ou de détruire immédiatement ou progressivement des biens et des services (un yaourt, un ordinateur....).

Le but de satisfaire un besoin, consommer un aliment par exemple, c'est détruire pour satisfaire le besoin de se nourrir³⁷.

En effet , la consommation est donc motivée par les besoins qu'un individu cherche a satisfaire à l'aide d'un bien ou d'un service prévu à cet effet .

³⁶*Ibid.*, p76.

³⁷<http://www.définitiondelaconsommation.com> consulté le 11/10/2016.

Dans le passé, dans une société qui était essentiellement rurale, une large partie des produits alimentaires, des vêtements était réalisé par les ménages pour leur usage personnel. L'autoconsommation était la forme principale de consommation.

3-2) Les différents types de consommation

Il existe plusieurs types de consommation à savoir ;

3-2-1) La consommation intermédiaire

C'est lorsque un bien est utilisé indirectement pour produire un autre bien, en disparaissant dans le processus de production ou en étant incorporé dans d'autres produits³⁸.

3-2-2) La consommation finale

Elle désigne tous achats d'un bien et/ou d'un service en vue d'une satisfaction directe d'un besoin individuel ou collectif des agents économiques notamment des ménages.

3-2-3) La consommation marchande

Utilisation d'un bien ou d'un service acheté sur un marché.

3-2-4) La consommation non marchande

Utilisation d'un bien ou d'un service ne s'échangeant pas sur un marché et dont le prix est inférieur au coût de production ou est nul. Il existe deux types de consommation non marchande :

- **L'autoconsommation**

Qui désigne les biens et les services produits par les agents eux-mêmes pour leur propre consommation (un potager personnel).

- **La consommation collective**

Utilisation d'un bien collectif ou plus généralement d'un service collectif c'est-à-dire qui a été produit pour satisfaire les besoins d'une collectivité d'individus, fournis par les administrations publiques. Ces consommations collectives (les routes, l'éclairage public...etc.) sont financés par l'ensemble de la collectivité aux prélèvements obligatoires.

³⁸Patrick Villieu. *Macro économie, consommation et épargne*. Collection repère, édition la découverte, paris 1997.p.189.

3-2-5) L'analyse néoclassique

La fonction de la consommation selon la théorie Keynésienne qui s'écrit comme suit :

$$C = cY + a$$

Avec :

C : la consommation globale

Y : le revenu

c : la propension marginale à consommer

a : la consommation autonome

De cette fonction, on déduit que la consommation dépend du revenu global Y et de la propension marginale à consommer c, ainsi que d'autres facteurs considérés, ici comme exogènes. L'indice signifie par convention qui ont face à une variable exogène la fonction de consommation³⁹.

Selon Keynes, il y'a trois hypothèses relatives à cette fonction à savoir :

- La propension marginale à consommer diminue quand le revenu augmente.

- En effet la $PMC = \frac{C}{Y}$;

On remplace C par sa valeur dans l'équation

$$PMC = \frac{C+cY}{y} + \frac{a}{y} \neq c$$

Quand $Y \uparrow$ $PMC \downarrow$

- Keynes est convaincu que le revenu est le principal déterminant de la consommation et que l'épargne n'influence que marginalement sur celle-ci. Pour les classiques, l'épargne influence sur la consommation.

³⁹ Keynes. J. M (1969) *théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie* Payot équilibre macroéconomique.

Conclusion

A l'issue de ce chapitre, nous constatons que la banque joue un rôle prépondérant dans l'économie d'un pays, c'est une entreprise qui fait le commerce d'argent, d'une part elle reçoit de fonds du public des agents disposants d'un excédent de liquidité qui constitue sa matière première pour son fonctionnement, et d'autre part, elle assure le financement de besoins des agents ayant un manque de financement.

Ainsi, la banque est un interlocuteur de choix pour les entreprises et les particuliers qui constituent une demande sur plusieurs types de services bancaire, tel que le crédit sous ses différentes formes, qui est l'activité de base de chaque banque.

En effet, bien qu'il soit à ses débuts destiné aux entreprises sous forme de crédits d'exploitation et du crédit d'investissement, le crédit à été élargi à une nouvelle catégorie d'agents économiques qui sont les ménages. Cet élargissement est par ailleurs, la conséquence de la croissance appréciable de la production et l'avènement d'une société de consommation de masse.

Les crédits destinés aux particuliers représentent une nouvelle formule, notamment le crédit à la consommation qui se réfère au crédit dans une forme donnée aux consommateurs, et qui permet de relancer la production, et de générer de nouvelles sources pour les banques, en contre partie de la satisfaction des besoins des ménages.

Après la représentation du crédit à la consommation d'une manière générale, nous essayerons de clarifier sa situation en Algérie, qui sera l'objet de deuxième chapitre.

Introduction

Ces dernières années, de nouvelles habitudes de consommation sont apparues dans notre société, le crédit à la consommation fait partie de ces habitudes. Ce genre de crédit a connu une ascension depuis l'implantation des banques étrangères en Algérie, ce qui diversifiait l'offre. Cependant, la LFC 2009, qui interdit aux banques d'octroyer le crédit à la consommation, mise à part l'immobilier a freiné sa progression. Vu le manque d'informations relatives à notre thème, nous avons eu recours à la presse nationale, qui ne peut être une source fiable.

Ce chapitre sera consacré à la présentation du crédit à la consommation en Algérie. Pour cela, il nous semble nécessaire d'aborder dans un premier temps les notions de bases relatives aux crédits à la consommation tout en mettant l'accent sur ses types, notamment ceux accordés par les banques algériennes, mais aussi les caractéristiques qu'ils présentent. Pour terminer nous allons présenter sa situation en Algérie avant et après 1990.

Section 1 : Généralités sur les crédits à la consommation

Le crédit à la consommation est une formule ancienne qui n'a connu de succès que récemment. Les ménages faisaient recours à ce crédit pour faire face à des situations imprévues.

Aujourd'hui, avec la mise en place d'une société de consommation, caractérisée par une population qui désire la modernité et le confort, ce genre de crédit est devenu un élément de la vie quotidienne pour les particuliers.

Le but de cette section est de présenter le crédit à la consommation, son évolution, ses formes les plus courantes ainsi que son importance dans une économie.

1-1) Aperçu historique

Le crédit à la consommation est un crédit relativement ancien, il est apparu dans les années 70 aux USA, son évolution et sa pratique se sont généralisées à l'ensemble des autres pays du monde notamment en Europe¹.

En effet, les formes de crédit aux consommateurs étaient des prêts sur gages corporels consentis à des taux prohibitifs (si élevés) et destinés à des consommations élémentaires par affectation de biens déjà existants et possédés par les emprunteurs.

En revanche, les formes modernes du crédit à la consommation ont pour but de financer un accroissement de biens mis à la disposition des emprunteurs. Mais comme les crédits de ce type étaient au départ liés à l'objet même qu'ils finançaient et que parfois les crédits étaient gagés sur les biens achetés à crédit, la véritable évolution du crédit à la consommation s'est trouvée masquée.

Ainsi, la liaison achat-crédit-gage appelait une assimilation à la technique forte ancienne du prêt sur gage. Ce n'est qu'avec l'apparition des techniques les plus récentes qui dissocient de plus en plus les notions d'achat d'une part, et du crédit d'autre part et qui rattachent le crédit à un contexte personnel et de moins en moins matériel, que le crédit à la consommation est devenu un élément normalement accepté de la vie économique et financière de tous les jours.

Au même moment, il était renforcé par les autorités responsables de l'équilibre et de l'expansion économique consciente de l'impérieuse nécessité d'affecter toute épargne au financement de la production d'abord et au soutien de la consommation ensuite.

Autrement dit, à l'expérience de la crise économique du début des années 30, le crédit à

¹ LOBEZ, Frédéric. Banque et marchés de crédit. Presse universitaire France, 1ère Edition, 1997 .P 96.

la consommation est devenu un moyen de lutte contre la sous consommation.

1-2) Définitions et caractéristiques du crédit à la consommation

Le crédit à la consommation possède des caractéristiques multiples, avant de les cités, en premier lieu on met l'accent sur la définition de ce dernier :

1-2-1) Définitions

Le crédit à la consommation, est un prêt accordé par une banque ou une société de crédit, afin de permettre aux particuliers disposant d'un revenu régulier sous réserve de leurs capacités d'endettement, d'acheter un bien de consommation ou de disposer d'une somme d'argents destinés au financement des achats de biens d'équipement, automobiles et ménagers. Ils concernent les ménages résidant en Algérie².

L'emprunteur fait appel à ce type de crédit notamment lorsqu'il souhaite acheter un bien qu'il ne peut pas payer comptant cela lui permet d'échelonner le paiement de ce bien et donc d'utiliser une certaine somme d'argents sans attendre d'avoir épargné.

Pour être éligible à ce genre de crédit, le client doit avoir un revenu égal au minimum à 12000 DA. De plus le client doit apporter une partie de financement (en général, supérieure ou égale à 30% du montant du bien à acquérir) et le reste est réglé comptant au fournisseur par la banque.

Le banquier fera constater les créances détenues sur l'acquéreur par des billets à ordre destinés à un éventuel réescompte auprès de la Banque d'Algérie.

Le crédit à la consommation peut-être un ;

- Crédit ou prêt affecté, exemple : crédit auto ;
- Achat à crédit ou vente à tempérament.

La vente à tempérament est définie comme tout contrat de crédit qui doit normalement emporter acquisition d'un bien meuble corporel (électroménager, véhicule, etc.) et dont le Prix s'acquitte en versements périodiques, en 3 paiements au moins, et ce non compris l'acompte.

Un acompte d'au moins 15% du prix de vente doit être versé au vendeur à la signature du contrat. Tant que l'acompte n'est pas payé, la vente n'existe pas.

² LOBEZ, Frédéric. Op cite, p, 100.

➤ Prêt à tempérament ou prêt personnel

C'est un contrat de crédit aux termes duquel est mise à la disposition du consommateur une somme d'argent qui sera remboursée par des versements périodiques. Il est destiné non pas à financer un achat bien précis mais à permettre à l'emprunteur de faire face à des dépenses telles que des frais consécutifs à des événements familiaux, des frais médicaux, des frais d'études, des impôts, des frais de rénovation, etc.³.

Comme il n'est pas lié à une facture d'achat d'un bien déterminé, le taux d'intérêt pratiqué est plus élevé que celui demandé par le financement d'un achat bien précis, car la banque ne possède pas de garantie réelle (liée à une chose) comme ce serait le cas pour le financement d'une voiture.

Le remboursement est toujours mensuel et le taux d'intérêt se présente souvent comme un chargement mensuel. Le taux d'intérêt ne doit pas dépasser le taux d'usure indiqué par la Banque centrale.

1-2-2) Les caractéristiques du crédit à la consommation

Comme tout crédit, un crédit à la consommation met en relation un établissement financier, le créancier (prêteur) qui prête à un emprunteur (débiteur) un montant pour une durée donnée.

Le crédit à la consommation doit répondre aux caractéristiques suivantes⁴ :

- Il est contracté à titre habituel pour une personne physique ou morale ;
- Il permet de financer des projets personnels ou familiaux à caractère non professionnel comme l'achat de biens ou services ;
- Le crédit à la consommation est distribué par les sociétés financières spécialisées et le dossier est établi lors de la conclusion du contrat de vente passé entre le vendeur et l'acheteur. Si le prêt n'est pas obtenu, le contrat de vente est résilié ;
- Le crédit à la consommation fait aussi l'objet d'une étroite surveillance de la part des pouvoirs publics, ceux-ci fixent la quantité qui doit être payée comptant (l'apport personnel), la durée maximale du crédit, le taux d'intérêt maximum (l'usure) et veillent à éviter toute situation de surendettement de l'emprunteur.

³ [Http://www .types de crédits aux particuliers .com](http://www.types.de.credits.aux.particuliers.com). consulté le 12/10/2016.

⁴ Ibid., p .115.

1-3) Types de crédit à la consommation

Parmi les types de crédit à la consommation que la banque propose à ses clients, on peut citer les suivants⁵ :

1-3-1) Le crédit véhicule ou automobile

Ce crédit est très souvent indispensable pour l'achat d'une automobile. Il s'agit d'un concours financier consenti aux particuliers à titre individuel, destiné au financement partiel de l'achat d'un véhicule de tourisme neuf auprès d'un concessionnaire lié par une convention avec le CPA.

Le crédit véhicule appelé aussi crédit automobile, est un crédit à moyen terme destiné au financement de l'acquisition de véhicule de tourisme neuf par les particuliers. Ce marché avait tendance à se développer très rapidement notamment avec l'arrivée des concurrents étrangers tels que la société Générale et CETELEM Algérie qui ont fait de ce marché leur cible.

Le montant du crédit peut atteindre 70 % du prix d'achat de l'automobile dans la limite de 700000 DA. Il est calculé sur la base de la capacité de remboursement du demandeur. Le revenu du conjoint est pris en considération à hauteur de 50 % dans la détermination du montant du crédit.

La durée de ce crédit ne doit pas dépasser les (48) mois, avec une période de différé de trois (03) mois à compter de la date de mobilisation du crédit. Les échéances, composées du principal, des intérêts et des taxes, seront payées mensuellement par le débit du compte client acquéreur. Celles-ci ne peuvent dépasser 40% du revenu permanent du client, et ce afin de ne pas obérer sa situation financière et compromettre ainsi, à terme, le remboursement du crédit.

L'accord de financement sera subordonné à une garantie qui sera le gage sur le véhicule à acquérir. Cette dernière étant liée à un bien réel, elle ne pourra être constatée que sur bien appartenant au débiteur ; or, au moment de l'octroi du crédit, le client ne peut encore se prévaloir de la propriété du véhicule à acquérir.

La solution sera alors l'établissement d'une lettre de constitution de gage par laquelle le client s'engage à constituer, dans un délai maximum de deux (02) mois, un gage sur le véhicule acquis, au profit de la banque.

NB : ce point fera l'objet d'une étude détaillée dans le troisième chapitre.

⁵ PETIT-DU TAILLIS, G. *Le crédit et les banques*. Sirey Paris, 1964, p.56.

1-3-2) Le crédit OUSRATIC

OUSRATIC, est le nom de l'opération qui a débuté à la fin de 2005 en Algérie, destinée à fournir à chaque famille un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau, via le recours à un crédit bancaire dans le but de généraliser l'utilisation de l'outil informatique⁶.

La mise en place de l'opération a été faite par les pouvoirs publics, en particulier le ministre des postes et des technologies de l'information.

Il est utile de savoir, en outre, que se sont seulement une centaine de milliers de PC qui ont été vendus, bien évidemment par le biais d'un crédit bancaire octroyé par l'une des cinq structures financières ayant adopté le projet OUSRATIC, à savoir la BDL, la BEA, la BNA, le CPA ainsi que la Société Générale.

La réalisation de cette opération était prévue à hauteur de 6000.000 de PC à l'horizon de l'année 2010, alors qu'on n'a constaté que 150.000 packs ont été distribués.

Le crédit OUSRATIC a échoué pour plusieurs raisons parmi elles :

- L'absence d'une garantie de remboursement relativement faible et sure, ce qui explique la réticence de certaines banques qui refusent d'accorder ce crédit; le non recouvrement peut se répercuter négativement sur le bilan annuel de l'établissement;
- L'importance des créances impayées afférant à ce produit signalé par les banques ;
- Les ordinateurs proposés par les fournisseurs risquent d'être supplantés par les PC de nouvelles génération, ce qui entraîne une importante chute de prix ;
- Le prix du PC qui revient cher pour les bénéficiaires, ceci s'explique par la contribution dans le prix de vente, de l'ensemble des frais de change, primes d'assurance ,ainsi que la commission de gestion du dossier, en plus du taux d'intérêt qui avoisine les 9%.

1-3-3) Le crédit confort

Le recours au crédit est resté indispensable aux ménages pour s'équiper, et essentiellement aux classes moyennes⁷.

Le crédit confort est un type de paiement qui a été financé par les banques commerciales, pour permettre aux particuliers d'acquérir des meubles, des équipements électroménagers et autres biens.

C'est un crédit à court et moyen terme, consenti aux personnes physiques, et destiné à financer l'acquisition de biens et équipements ménagers produits ou montés en Algérie.

⁶ Ibid .P70.

⁷ Ibid. p.80.

Chapitre II: Le crédit à la consommation en Algérie

Une douzaine de formules de prêts à la consommation innovantes, parfois insolites, ont vu le jour tel les crédits pour le bien-être, le mariage et les études. Des crédits pour assurer le confort personnel des particuliers (répondre aux problèmes de santé, acquérir des équipements ou financer des travaux de construction...) sont accordés. Plusieurs banques étrangères installées en Algérie (Société Générale, BNP Paribas à travers Cetelem...) dispensent ce genre de prestations. Des facilités en termes de taux d'intérêt et durée de remboursement sont proposées aux clients. Le prêt «bien-être », ou autres peuvent aller jusqu'à 500 000 DA, selon le niveau de salaire du postulant.

Ces prêts sont remboursables sur une période de trois ans en général⁸.

1-3-4) Le crédit convenance

Le crédit convenance est un crédit de trésorerie non affecté au financement des besoins personnels des particuliers⁹.

L'utilisation du crédit est laissée à l'entière description de l'emprunteur.

1-3-5) Le crédit ADAOUET

Le crédit ADAOUET est un crédit destiné à financer les dépenses des ménages liées à la rentrée scolaire.

Le crédit ADAOUET est accordé à tout particulier résident en Algérie ayant au moins un enfant scolarisé et justifiant d'un revenu permanent.

1-4) Les garanties liées au crédit à la consommation

La garantie donnée par le tiers peut prendre deux formes¹⁰:

1-4-1) Le nantissement ou le gage

Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur donne un bien meuble incorporel en garantie de sa créance.

Le créancier bénéficiaire du nantissement peut, s'il n'est pas payé, récupérer le bien (ou les fonds) objets de la garantie, le faire vendre et se faire payer sur le produit de la vente.

Si le consommateur ne rembourse pas, le prêteur pourra faire vendre le bien et utiliser le prix de vente pour se rembourser. Si le prix obtenu lors de la vente du bien est insuffisant

⁸ Le soir d'Algérie. *Crédits aux ménages en Algérie entre opportunité, risques d'endettement et dérives*, article du 23/04/2009.

⁹ Selon la décision réglementaire N°195/2000 du 13 janvier 2000 de la CNEP-Banque.

¹⁰ Selon la décision réglementaire N°195/2000 du 13 janvier 2000 de la CNEP-Banque.

pour rembourser le prêteur, celui-ci ne pourra pas demander au tiers de payer plus car sa garantie était limitée à la valeur du bien.

1-4-2) Le cautionnement

La caution étant un engagement, celui qui donne sa caution est protégé.

Souvent, la garantie demandée est une caution. Le risque pris par le tiers (*appelé la «caution»*) est très important puisque le prêteur peut exiger de lui qu'il rembourse toute la partie non remboursée du crédit et faire vendre tous ses biens pour obtenir ce remboursement. Comme l'engagement pris par la caution est risqué, plusieurs mesures de protection de la caution ont été prévues¹¹.

- Le contrat de caution doit être séparé du contrat de crédit. Ceci permet d'attirer l'attention de la caution sur la gravité de son engagement ;
- Le contrat de caution doit comporter plusieurs mentions précises : la durée du contrat de crédit et la durée de la garantie qui ne peut être supérieure à 5 ans si le contrat de crédit est conclu pour une période indéterminée. Un renouvellement n'est possible que si la personne qui se porte garante marque son accord. Le montant à concurrence duquel la garantie est donnée doit également être précisé ;
- La caution doit écrire à la main la mention suivante « en me portant caution de... dans la limite de la somme de... (*En chiffres*) couvrant le paiement du principal et en intérêts pour une durée de..., je m'engage à rembourser au créancier de... les sommes dues sur mes biens et sur mes revenus si, et dans la mesure où, ... n'y satisfait pas lui-même »;
- Les intérêts qui devront être payés par la caution sont limités: le montant total des intérêts à payer par la caution ne peut être supérieur à 50% du montant principal;
- Si lors de la conclusion du contrat de caution, le montant de l'engagement est manifestement disproportionné par rapport aux biens meubles et immeubles et aux revenus de la caution, le contrat est nul ;
- Dans certains cas, la caution peut être déchargée de son engagement.

Les personnes qui ont donné, à titre gratuit¹², une garantie personnelle (*par exemple une caution à titre gratuit*) peuvent demander à être déchargées, en tout ou en partie, de la

¹¹ Le service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, *le crédit à la consommation*, Bruxelles, 2013.

¹² Caution donnée par une personne physique sans aucun avantage économique directe ou indirect pour elle.

garantie qu'elles ont donnée si la personne dont elles ont garanti l'engagement est déclarée en faillite ou fait l'objet d'un règlement collectif de dettes.

Il faut alors que ces personnes apportent la preuve de ce que l'engagement qu'elles ont pris est disproportionné par rapport à leur patrimoine et à leurs revenus.

1-5) les avantages et les Inconvénients de crédit à la consommation

Le crédit à la consommation présente un avantage pour les acteurs qui y interviennent, en l'occurrence, la banque, les consommateurs et les vendeurs de biens de consommation.¹³

1-5-1) Avantages du crédit à la consommation

➤ pour la banque

Il permet une diversification des produits proposés à la clientèle et s'ouvrir ainsi un nouveau marché et de nouvelles techniques de maximisation de la rentabilité, avec une bonne maîtrise des coûts, il permet de dégager une bonne rentabilité permet à la banque de confirmer son rôle d'intermédiaire entre les différents agents économiques, rôle nécessaire pour son succès et sa pérennité.

➤ pour l'acheteur

La réalisation d'un projet concret par l'achat ou l'acquisition d'un bien (ordinateur, mobilier) ou d'un service (par exemple ; la réalisation d'un plan d'aménagement), L'amélioration de milieu de vie (l'installation ou le remplacement du chauffage central, l'équipement d'une salle de bain....),

La nécessité de faire face à un événement, d'acquérir les biens plutôt et d'en disposer immédiatement, la constitution d'une réserve d'argent disponible.

➤ pour le vendeur

Il lui permet de vendre d'avantage de ses produits et réaliser ainsi un bon chiffre d'affaire n'assume pas la charge de crédit sa trésorerie reste bonne il n'a pas à subir des paiements de retard, établit des liens étroits avec son banquier et peut en tirer profit pour financer son exploitation ou son investissement.

Le crédit à la consommation est un moyen qui contribue à la croissance économique en soutenant la production nationale.

¹³ Mlle SLMANI Lynda, *Quelle la place occupe la loi 90/10 dans la politique monétaire algérienne, (en ligne) Mémoire de Magistère, université de Tlemcen. (USB), 2014, p, 120, format : (PDF). Disponible sur : <http://www.memoireonline.com>. consulté le 11/10/2016.*

1-5-2) Inconvénients du crédit à la consommation

L'évolution du crédit à la consommation a provoqué le surendettement des ménages, surtout dans les pays développés. Le surendettement est dû au recours en même temps à, plus d'un crédit et leur mauvaise gestion.

Le coût élevé des crédits à la consommation, est dû au taux d'intérêt appliqué, généralement supérieur à celui du marché.

Section 2: Le lancement des crédits à la consommation en Algérie

Le crédit à la consommation est un produit bancaire récemment intégré par les banques en Algérie, il connaît une évolution qui a débuté à partir de 2000, ou plusieurs banques étrangères se sont installées, mais aussi, un engouement de la part des ménages, à cause de l'alternative qu'il leurs accordent pour l'achat de biens durables.

Cette section sera consacrée à la présentation de la situation des crédits à la consommation en Algérie avant 1990 et son lancement aux années 2000.

2-1) La situation des crédits à la consommation en Algérie avant 1990

Durant cette période, l'Algérie était en phase de reconstruction, tous les crédits étaient destinés à l'exploitation et à l'investissement. Concernant les crédits aux particuliers, il y avait deux formes de crédits: le crédit à l'habitat et le crédit pour la reconstruction de logement, ces crédits étaient confiés à la CNEP Banque en 1980¹⁴.

Il est nécessaire de signaler que les crédits à la consommation n'ont jamais existé en Algérie jusqu'à 1985, ou la première formule fut créée sous forme de gage sur l'or. Dès la restructuration du secteur bancaire, ce dernier est devenu une activité traditionnelle est exclusive de la BDL.

Cette formule de crédit sur gage n'a pas connu un grand succès et a fini par disparaître quelques années après.

¹⁴ BOUGAOUAS. *La gestion des crédits immobiliers*, 2006. Paris, p.376.

2-2) Le lancement des crédits à la consommation en Algérie

Au début des années 90 l'Algérie a connu une transition vers l'économie de marché¹⁵, elle est marquée par l'ouverture du marché bancaire algérien aux banques étrangères comme *EL BARAKA* qui représente la première banque à s'installer en Algérie en 1991.

Ainsi, les crédits accordés par les banques étaient destinés au financement du cycle d'exploitation et assurer un accompagnement dans leurs futurs Investissements. L'objectif des autorités algériennes était de relancer l'économie et réduire la dette extérieure.

Cependant, les ménages étaient marginalisés, c'est-à-dire, ils n'avaient pas des crédits qui leur étaient destinés pour la consommation; ceci a poussé certains d'entre eux, surtout les salariés de la fonction publique à s'endetter auprès de l'entreprise où ils travaillent; c'est le cas de ENIEM qui proposait l'achat par facilité des articles électroménagers.

Mais l'offre de cette entreprise n'a pas duré à cause de certaines pratiques illégales.

En effet, ceux qui avaient l'accès à cette formule ont profité pour acheter à d'autres personnes extérieures à l'entreprise, cela au moment où les produits électroménagers étaient rares.

Suite à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, qui se manifeste à travers la faiblesse du degré d'acquisition des biens de consommation durable, les banques ont mis à leur disposition un produit bancaire qui leur permet l'achat de ces biens. Ainsi, la banque extérieure d'Algérie a été la première banque à se lancer dans ce créneau (crédit à la consommation affecté à l'achat de l'électroménager, ameublement), suivie par d'autres banques.

Plusieurs facteurs ont contribué au dynamisme du marché du crédit à la consommation nous pouvons citer l'engouement des ménages pour ce genre de service, l'implantation de nouvelles banques étrangères spécialisées dans ces crédits à l'exemple de Société Générale en 1999 et la BNP Paris-Bas en 2002. L'offre des crédits s'est accentuée après l'installation de Cetelem (filiale de BNP Paris-Bas) qui est un établissement financier spécialisé dans le crédit

¹⁵ La loi 90/10 du 14/04/1990 est prometteuse et ambitieuse d'après plusieurs analystes, elle a visé les objectifs suivants :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative.
- Réhabiliter le rôle de la banque centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit.
- Rétablir la valeur du dinar Algérien.
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie.
- Encourager les investissements extérieurs utiles.
- Assainir la situation financière des entreprises du secteur public.
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers.
- Diversifier les sources de financements des agents économiques, notamment les crédits à la consommation.

Chapitre II: Le crédit à la consommation en Algérie

à la consommation.

Ces paramètres ont contribué, à la diversification de l'offre pour atteindre 12 formules en 2009, à la constatation d'une tendance haussière du volume des crédits à la consommation.

Les statistiques dont nous disposons, résumées dans le tableau N° 01 montre cette progression:

Tableau N° 01: Evolution du volume des crédits à la consommation de 2006 à 2009 (Unité milliards de dinars).

Année	2006	2007	2008	2009
Volume des crédits	70	90	100	110

Source : Tableau élaboré sur la base d'informations collectées auprès de la presse.

Malgré les efforts consentis par les acteurs du marché des crédits à la consommation, ainsi que les résultats encourageants de ces dernières années, le degré de pénétration reste tout de même faible comparé à celui des pays développés.

Toute l'évolution enregistrée par le marché des crédits à la consommation en Algérie était freinée par la promulgation de la loi complémentaire (Article 75) du 26 juillet 2009, qui a interdit aux banques d'accorder des crédits à la consommation.

2-3) Les raisons de la suppression du crédit à la consommation en Algérie

La suppression du crédit à la consommation en Algérie est justifiée par plusieurs facteurs, dont la progression inquiétante des montants des crédits, ayant dépassé les 100 milliards de dinars en 2008, soit près de 1,5 milliard de dollars¹⁶.

Le risque de surendettement des ménages et le transfert de devises ont conduit à la suspension de ces produits bancaires. Une source bancaire bien au fait des questions financières a confié que le gouvernement a tenu compte de cette donnée pour appeler les banques à accorder uniquement des crédits immobiliers aux particuliers.

Les crédits à la consommation ont suscité une forte adhésion des ménages algériens, surtout dans le contexte actuel d'amélioration du pouvoir d'achat. Les banques installées sur la place ont focalisé leurs activités sur le crédit au particulier, à défaut de soutenir les PME et l'investissement.

¹⁶ COURRIER D'Algérie, Edition du 19/10/2014, p .123.

Chapitre II: Le crédit à la consommation en Algérie

Depuis l'année 2007, le montant des crédits à la consommation accordés par les banques a atteint, selon les chiffres de la Banque d'Algérie, 78 milliards de dinars, avant de dépasser 100 milliards de dinars en 2008. Le nombre de personnes ayant contracté ces prêts a dépassé un million, ce qui a suscité l'inquiétude et une réaction des pouvoirs publics par deux éléments importants¹⁷ :

- Les banques pratiquant des taux d'intérêt trop élevés, dépassant les 10%, sachant que l'intérêt génère des intérêts sur la base d'une formule arithmétique connue des milieux financiers, constituent en soi une sérieuse menace pour les ménages, appelées à déboursier des sommes importantes à terme pour l'achat des biens de consommation ;

En effet, cette raison est loin d'être la seule qui a motivé la suspension des crédits à la consommation, nous indique notre source. Dans une conjoncture économique mondiale et nationale, caractérisée par une instabilité financière due à la situation des bourses, l'Algérie veut limiter ses dépenses et le transfert des devises.

Ainsi, en 2008 la facture d'importation a atteint 39,5 milliards de dollars. Les biens alimentaires et de consommation représentent plus de 6 milliards de dollars. Pratiquement tout est importé, sans tenir compte de la politique des changes mise en œuvre par la Banque d'Algérie.

- Les entreprises algériennes sont pénalisées face à une concurrence étrangère féroce, pratiquant des prix concurrentiels, étant donné l'existence des facilités d'entrée sur le marché algérien. Une situation qui met en jeu les réserves de change constituées depuis des années, sachant que leur rendement sur les marchés des bons du Trésor est trop faible.

Aussi, les rentrées, constituées de 95% des recettes des hydrocarbures, sont en baisse de moitié au second semestre 2009. L'évolution des crédits à la consommation engendre des litiges.

En fin, la progression du crédit à la consommation en Algérie n'est pas également rassurante, tient à relever notre source, au vu des litiges et des contentieux portés devant la justice. Les défauts de paiement commencent à prendre de l'ampleur ces derniers temps, à telle enseigne que les services des daïras ont durci les conditions de délivrance des cartes grises pour les clients ayant contracté un crédit pour l'achat d'un véhicule.

¹⁷ [Http: //www .Djazipess.Com/fr/letemps/21913.consulté,le mercredi .17/03/216](http://www.Djazipess.Com/fr/letemps/21913.consulté,le_mercredi_.17/03/216).

Les saisies opérées par les services de police de véhicules gagés au nom des banques ont pris une proportion inquiétante.

En tenant compte de l'ensemble de ces données, le gouvernement a décidé de geler le crédit à la consommation et maintient la taxe sur les véhicules neufs décidée en 2008. Il a institué une nouvelle taxe complémentaire sur les grosses cylindrées. Des décisions qui vont dans le sens du maintien des équilibres financiers du pays.

Section 3 : Les étapes de crédit à la consommation

Le crédit à la consommation contient deux étapes principales à savoir :

3-1) L'offre préalable de crédit

Avant de mettre en place un crédit à la consommation (sauf pour les débits en compte d'une durée inférieure à 90 jours), l'établissement de crédit doit faire une offre préalable écrite de crédit sur laquelle seront mentionnées toutes les conditions d'octroi, de mise en place, de remboursement et de pénalités. L'offre de crédit doit être valable au moins 15 jours.

Une fois acceptée cette offre, l'emprunteur dispose d'un délai de rétraction de 7 jours (15 jours en cas de vente à distance de crédit) l'emprunteur peut donc renoncer à son prêt sans avoir à payer une quelconque indemnité. En cas de financement pour l'achat d'un bien précise, s'il le souhaite, l'emprunteur peut demander à ce que ce délai réduit à 3 jours.

Lorsque le crédit a pour objet l'acquisition d'un bien, il y a interdépendance de contrat de vente et de contrat de prêt : si le prêt n'est pas obtenu, la vente, est annulée ou si la vente n'a pas eu lieu régulièrement, le contrat de prêt est sans effet.

Par ailleurs, la loi limite à un an, avec faculté de renouvellement, la durée de contrat des crédits doivent donc faire l'objet de renégociation périodique¹⁸.

3-1-1) Les conditions d'octroi du crédit à la consommation

Les conditions d'octroi du crédit à la consommation sont présentées comme suit :

➤ Identification du demandeur et les critères d'éligibilité

En Algérie, sont éligibles au crédit à la consommation, tous les nationaux majeurs résident en Algérie et qui justifient d'un revenu régulier, une domiciliation bancaire auprès de la banque et d'une résidence fixe, Cette personne ne doit pas être sur la liste des clients dotés de la banque. En cas de changement de résidence, le client est tenu de communiquer sa nouvelle adresse à la banque.

Sont exclus du crédit à la consommation, les personnes ayant bénéficié d'autres crédits

¹⁸ PINTO, L. *Le consommateur : agent économique et acteur politique*, revue française de sociologie, 1990.

en cour de remboursement sauf s'il justifie leur capacité de remboursement¹⁹.

➤ **La nature de bien financé**

- Les biens domestiques (exemple : appareils électroménagers) ;
- Les appareils électroniques (exemple: micro ordinateurs, télévision, etc.) ;
- Ameublement (exemple : divers meubles) ;
- Les véhicules (exemple : automobiles).

Toute opération d'achat de l'un des produits doit s'effectuer auprès des vendeurs conventionnés avec la banque²⁰.

➤ **La domiciliation bancaire**

Tout vendeur ou distributeur ayant une convention avec la banque et ne possèdent pas un compte divers destiné à de recevoir le remboursement du crédit²¹.

➤ **Le montant du crédit**

Le crédit à la consommation est destiné à couvrir le montant des achats à hauteur de 70% de leur coût total (TTC), il ne pourrait être inférieur à 50000 DA ou supérieur à 150000DA, et ce quelque soit la valeur du bien à acquérir.

Ainsi, l'acquéreur est tenu de participer à hauteur de 30% du montant total des achats²².

➤ **Le taux d'intérêt**

Il est défini comme le rapport entre l'intérêt (rémunération annuelle reçue ou versée) et la somme empruntée ou prêtée.

Le taux d'intérêt applicable au crédit à la consommation est variable, fixé selon les conditions de banque en vigueur et fixé aussi dans la limite de «taux usuraire» (le taux maximum légal).

Le taux appliqué et qui ne doit pas donc ne doit pas dépasser le taux de l'usure s'appelle ; le taux effectif globale(TEG) qui est le taux réel d'une opération financière (placement ou prêt) et non le taux nominal annoncé.

Le taux nominale ne prend pas en compte certains éléments (assurance, commission, les frais de toutes nature, ...etc.) si bien que les consommateurs ou les épargnants peuvent se laisser abuser par une publicité imprécise.

En réintégrant l'ensemble de ces éléments, le TEG, qui doit être précisé pour toutes

¹⁹ DUBOIS, B. *Comprendre le consommateur*, 3^{ème} édition Dalloz, Paris, 2006, p.84.

²⁰ *Ibid.* p.85.

²¹ *Ibid.* p.86.

²² Mlle Debienne THinhinne, *l'impacte de la relance du crédit a la consommation sur l'économie nationale, (en ligne)* Mémoire de magistère, université Bejaia. (USB), 2009, p98, format : (PDF). Disponible sur : <http://www.impact.de.la.suppression.des.credits.sur.les.banques.en.algerie>. Consulté le 02/10/2016.

opérations, permet de connaître le coût réel d'un emprunt²³.

➤ **La durée du crédit à la consommation**

La durée du crédit est déterminée en fonction du montant de crédit, de la nature du bien à acquérir et de la capacité de remboursement de l'acquéreur. En Algérie les crédits peuvent s'établir selon le cas sur une période de 9 à 36 mois maximum²⁴.

3-1-2) Procédure de mise en œuvre

Dans la procédure de mise en œuvre citée par deux dossiers principaux se présente comme suit:

➤ **Le dossier fourni par le demandeur**

Une fois que le crédit est choisi le par fournisseur parmi ceux conventionnés par la banque et le bien à acquérir, le fournisseur lui délivre une facture pro forma sur présentation d'une pièce d'identité qui doit être déposée au niveau de l'agence accompagnée des dossiers de demande de crédit à la consommation.

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Demande de crédit selon le formulaire remis par l'agence ;
- Un extrait de naissance ;
- Un certificat de résidence ;
- La facture pro forma établie par le fournisseur déjà cité ;
- Une attestation de travail pour les salariés ;
- Une attestation sur l'honneur de non endettement en indiquant le montant des dettes déjà contractées ;
- Les trois dernières fiches de paie pour les salariés ;
- Un engagement de domiciliation bancaire ;
- Un extrait de rôle daté de moins de trois mois ;
- Une justification de revenu pour les non salariés (avocats)²⁵.

➤ **Le traitement de dossier**

Le service crédit à la consommation a pour mission de constater le dossier fourni en vérifiant la conformité et l'authenticité des pièces et documents présentés puis va passer le dossier au comité de crédit à l'agence qui est habilitée à décider sur la demande de crédit.

²³*Ibid.* p.88.

²⁴*Ibid.* p.89.

²⁵*Ibid.* p.88.

Ainsi, si le demandeur est déclaré éligible, la banque lui ouvre un compte client.

Ce compte recevra :

- Un versement qui représente la part de l'assurance ;
- Un versement de 30% de montant de l'opération en TTC ;
- Un versement représentant les commissions²⁶.

3-1-3) Le remboursement

Le remboursement se fait selon les modalités prévues initialement, périodicité, montant...

Ce dernier s'effectue par mensualité constante incluant le principal, les intérêts, et les taxes.

On peut néanmoins rembourser l'emprunt par anticipation pour partie ou totalité, et ce, quelque soit le type de crédit à la consommation.

Un montant de versement minimum peut toutefois avoir été fixé dans le contrat de crédit²⁷.

3-2) Les pénalités

Les établissements de crédit ne peuvent pas percevoir de pénalités en cas de remboursement anticipé pour les crédits à la consommation.

En cas de défaillance de l'emprunteur, les pénalités sont limitées à 8% de l'échéance impayée²⁸.

3-3) La rétractation

A partir du moment, l'acceptation de l'offre de contrat du crédit en la signant, qui dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Il s'agit d'un temps de réflexion pendant lequel vous pouvez changer d'avis et décider de ne pas souscrire le crédit.

Dans ce cas, il suffit de renvoyer au prêteur le bordereau de rétractation qui est joint à votre offre de contrat de crédit.

Dans certains cas, il est possible de demander un débloqué anticipé de fond, ce qui veut dire que le crédit va commencer avant la fin de dernier délai de rétractation. Il est alors toujours possible de revenir sur votre décision, mais on peut rembourser dans un délai de 30

²⁶ *Ibid.* p.89.

²⁷ *Ibid.* p.90.

²⁸ Http : www.cnep-banque.dz, consulté le 28/01/2016.

Chapitre II: Le crédit à la consommation en Algérie

jours les sommes mises à la disposition par le prêteur.

Enfin, lors d'une vente à crédit, on peut demander la livraison immédiate du bien, ce qui peut avoir pour conséquence de réduire le délai de rétractation jusqu'à 3 jours (le délai expire alors à la date de la livraison, sans pouvoir excéder 14 jours ni être inférieur à 3 jours)²⁹.

Après avoir présenté le crédit à la consommation dans cette section, nous pouvons dire que ce dernier présente un important segment de l'activité bancaire.

En effet, le banquier cherche à innover et à diversifier sa gamme de crédit, en tenant compte de divers besoins des individus.

Nous pouvons dire de cette section que le crédit sous ses différentes formes, qui est l'activité de base de chaque banque.

Les crédits destinés aux particuliers représentent une nouvelle formule, notamment le crédit à la consommation, qui permet de relancer la production, et de générer de nouvelles sources pour les banques, en contre partie de la satisfaction des besoins des ménages.

²⁹ <https://www.google.fr/retractation.du.credits.a.la.consommation>, consulté le 05/10/2016.

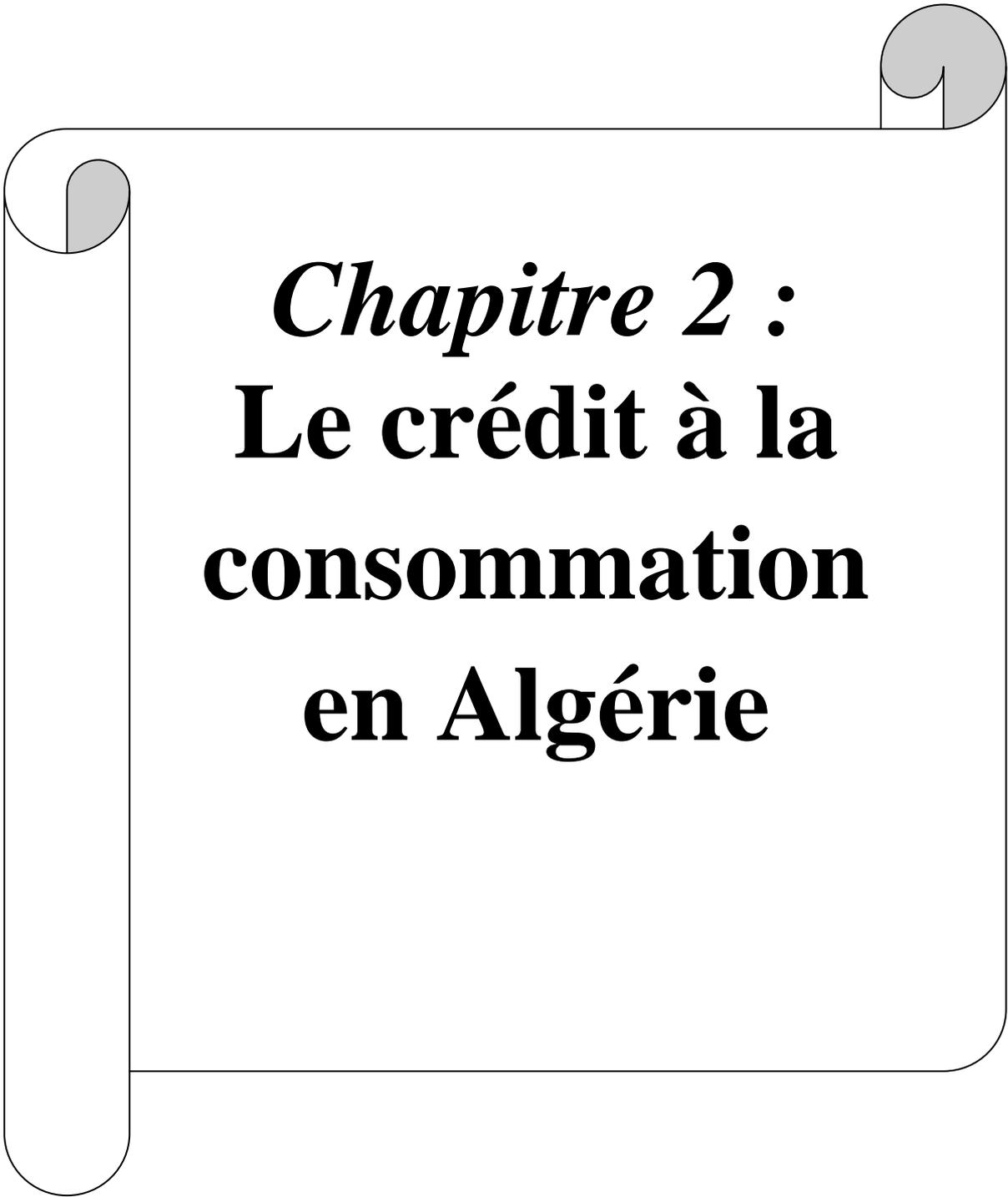
Conclusion

Les crédits à la consommation sont des produits faciles à étudier du point de vue intervenant, moins risqué notamment en termes de durée, très rentable en matière de taux d'intérêt.

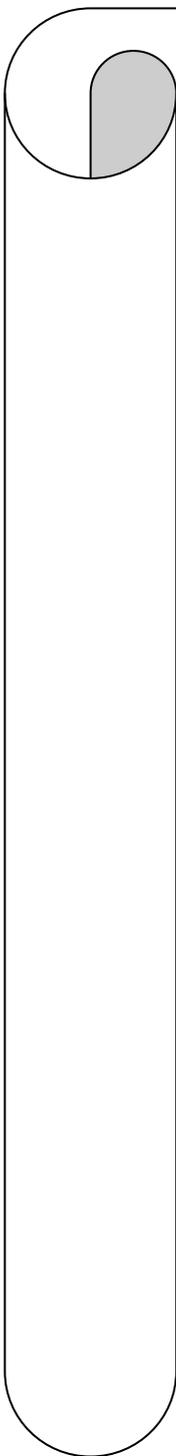
En effet la diversité de ses types permet de financer l'acquisition d'une multitude de biens de consommation durables par les particuliers qui n'auraient pas pu les obtenir sans eux, ce qui ferait avancer la consommation dans le temps et amélioré la santé des entreprises qui produisent par l'accroissement de la demande sur leurs produits

Il y a lieu de mentionner qu'avant 1990, les crédits en Algérie ont été orienté vers l'investissement et l'exploitation et cela est dû au fait que le pays était en phase de reconstruction dont se trouve également le secteur bancaire.

En 1990, l'économie Algérienne a connu une transition vers une économie de marché marqué par l'ouverture du système bancaire algérien aux banques étrangères cela grâce à la loi 90-10 relative à la monnaie et aux crédits, mais ce n'est qu'en 2000, que le crédit à la consommation à vu le jour en Algérie dont la première formule était créée, par la Banque du développement locale (BDL), sous forme de gage sur l'or.

A decorative graphic of a scroll with a black outline and a grey shadow, framing the text. The scroll is partially unrolled at the top and bottom corners.

Chapitre 2 :
**Le crédit à la
consommation
en Algérie**

A decorative graphic on the left side of the page, resembling a scroll or a ribbon, with a grey circular element at the top left corner.

Chapitre 3 :
Analyses et
interprétations des
résultats de
l'enquête

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Introduction

Le retour du crédit à la consommation en Algérie n'a pas bouclé sa première année et par manque de données, une enquête sur le terrain nous est apparue la meilleure technique de recherche pour montrer le poids du retour de ce type de crédit. Pour réaliser cette enquête, nous avons procédé par deux questionnaires, délivrés à deux échantillons différents, l'un est présenté pour l'agence bancaire « Société Générale de Tizi-Ouzou » qui peut nous donner une idée sur le crédit à la consommation, l'autre échantillon est représenté par 30 ménages résident à Tizi-Ouzou.

Le processus de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du 01 au 31 Aout 2016. A deux niveaux ; le premier a été effectué au niveau de la société générale de Tizi-Ouzou, et le deuxième à touché une trentaine de ménages résidents aux niveaux de la ville de Tizi-Ouzou.

Aucune question n'était obligatoire. Après l'achèvement de l'enquête les données collectés ont été vérifiées puis saisies afin d'être analysées et exploitées.

La Présentation de l'enquête

Pour une collecte maximale de l'information et de données utiles pour notre enquête, nous avons essayé de diviser le questionnaire en deux parties, et cela pour mieux répondre à la problématique, mais aussi pour appliquer les concepts déjà avancés dans la partie théorique.

Le premier point de notre questionnaire porte sur la suppression du crédit à la consommation dans la loi de finance complémentaire 2009. Elle regroupe une série de questions qui nous renseigne sur l'intégration des crédits à la consommation dans l'activité bancaire et la place qu'ils occupaient au sein de l'agence bancaire enquêtée. Soulignons toute fois le refus de coopération de certaines agences.

Quant au deuxième point ; qui porte le retour du crédit à la consommation sur l'économie nationale à partir de 2016, fera l'objet de notre enquête, elle englobe la création de CRM (centrale des risques des ménages) par le moyen de booster l'éventuelle reprise de ce type de crédits. En dernier, on a présenté le document à fournir pour le crédit aux particuliers ainsi que le taux d'intérêt appliqué par cette agence.

Concernant le questionnaire destiné aux ménages, il nous a donné une idée dont la façon avec laquelle les ménages Algériens percevaient le crédit à la consommation.

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil (Société Générale Algérie)

La banque Société Générale est présente en Algérie depuis l'an 2000, même si l'ouverture d'un bureau de représentation date de 1987, et l'obtention de la licence bancaire remonte à 1998.

Société Générale Algérie s'impose comme une banque de référence pour le développement de l'économie nationale, elle a su donner un souffle nouveau au secteur bancaire en étant notamment la première banque partenaire de Western Union⁽⁹⁾, et la première dans le leasing depuis 2001.

En 2005, la Société Générale Algérie devient la première banque privée en Algérie, cette période sera marquée par l'accélération du rythme d'ouverture des agences, ainsi que la diversification de ses produits.

La SGA possède actuellement un réseau de 85 agences sur tout le territoire national, avec un effectif de 1300 employés au 31 décembre 2014.

1) Historique de la Société Générale Algérie

1-1) La Société Générale

La Société Générale a été créée en 1864 par un appel public à l'épargne, en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

Installée à Londres dès 1871, la Société Générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension de son réseau à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911), et en 1940 aux Etats-Unis d'Amérique.

Nationalisée en 1945, la Société Générale a joué un rôle actif dans la reconstruction. En effet, elle a diffusé de nouvelles techniques de financement : le crédit-bail, les crédits à moyens terme mobilisables, les engagements par signature ... etc.)

Western Union : entreprise financière et de communication spécialisée dans le transfert d'agent (cash to cash). Elle est basée aux Etats-Unis, son siège social est situé à Englewood (Colorado). En Algérie, Western Union permet de recevoir de l'argent de tous les pays qui offrent ce service. Elle permet de recevoir jusqu'à 500.000 DA (paiement effectué en Dinar Algérien uniquement).

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

En 2001, la Société Générale a absorbé la SONEGAL et elle n'a pas cessé de croître jusqu'à devenir la troisième banque de financement et d'investissement de la zone Euro. A l'international, elle est présente dans 128 pays sur tous les continents.¹

1-2) La Société Générale Algérie (la SGA)

Après avoir installée un bureau de liaison à Alger en 1987, la Société Générale a obtenu la licence bancaire en 1998. Elle a ensuite décidé d'accroître son engagement en Algérie par la création au premier semestre 2000 d'une banque de plein exercice détenu à 100% par le groupe Société Générale après le rachat en 2004 des actionnaires minoritaires.

Son capital a été porté en juin 2007 à 1.597.840.000 DA, à 2.500.000.000 DA en 2008 et à 10.000.000.000 DA en 2014.

Durant les dix dernières années, le groupe Société Générale a dynamisé l'activité de sa filiale en Algérie, notamment par la création en 2007 de la Direction des Grandes Entreprises Internationales (DGEI), la Direction des Grandes Entreprises Nationales (DGEN) en 2008, la Banque de Financement des Investissement (BFI) et l'Agence Clientèle Patrimoniale (ACP) en 2009, ainsi que la création de trois centres d'affaire à Alger en 2010.

Avec une croissance continue, la Société Générale Algérie adapte sa stratégie avec les orientations préconisées par les autorités. Elle se dote d'un réseau de 85 agences réparties sur les grandes villes du pays.

Au cours des dix dernières années, la Société Générale Algérie a mis tout son professionnalisme et savoir-faire à la disposition d'une clientèle de plus en plus exigeante.

2) Présentation de la SGA Agence de Tizi-Ouzou

L'Agence de Tizi-Ouzou qui est la plus importante par ses chiffres au niveau de l'UC (Unité Commerciale) a ouvert ses portes le 11 Avril 2007 dans la catégorie des agences multi-marchée. Elle est située au chef-lieu de la ville de Tizi-Ouzou au boulevard Stiti Ali très réputé par sa dynamique commerciale et l'intensité de son flux humain, et où de nombreux concurrents se sont implantés : BNP Paribas – Natexis – et des banques publiques telles que la BDL et le CPA.

Il s'agit de la première banque étrangère ayant inauguré son siège à la ville de Tizi-Ouzou, ceci lui a permis une croissance soutenue durant les premières années.

Le potentiel de la ville et de la région est important, la croissance de ses activités sur tous les segments est assez aisée. La reprise des activités Corporatives avec la récente création

¹ Exploitation des données de la banque SOCIETE GENERALE Agence de Tizi-Ouzou

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

du BC (Business Center) de la ville de Tizi-Ouzou, sera d'un apport certain pour encore plus de synergie entre les segments PME et RTAIL, et ouvrira d'autres perspectives de croissance.

2-1) L'équipe et la structure de l'agence

L'équipe est composée de 17 collaborateurs, assurant la gestion d'un portefeuille clients de 9.192 clients dont 516 Professionnels et Très Petites Entreprises (PRO / TPE), 8.677 PRI.

L'agence dispose de deux structures :

➤ Une structure dédiée à la clientèle RETAIL constituée de particuliers, professionnels, commerçants, professions libérales, et les Très Petites Entreprises (TPE), dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas les 100 millions de DA.

Son personnel est constituée de :

- Le responsable d'agence ;
- Le chef de service ;
- (01) chargé de clientèle commerciale ;
- (02) chargés de clientèle professionnelle ;
- (02) chargés de clientèle privée ;
- (01) responsable des opérations ;
- (02) caissiers ;
- (02) guichetiers ;
- (01) chargé de portefeuille ;
- (01) chargé des opérations.

➤ La deuxième structure est dédiée à la clientèle CORPORATE, à savoir les Petites et Moyennes Entreprises (PME) dont le chiffre d'affaire dépasse les 100 millions de DA.

Son personnel est constitué de :

- (01) responsable centre d'affaire (RBC) ;
- (02) chargés d'affaire ;
- (02) attachés commerciaux.

Les deux raisons principales qui ont poussé à la création du Business Center (BC), ou le centre d'affaire sont :

- Séparer la grosse clientèle de la petite, autrement dit ; séparer les TPE et les Professionnels des PME ;

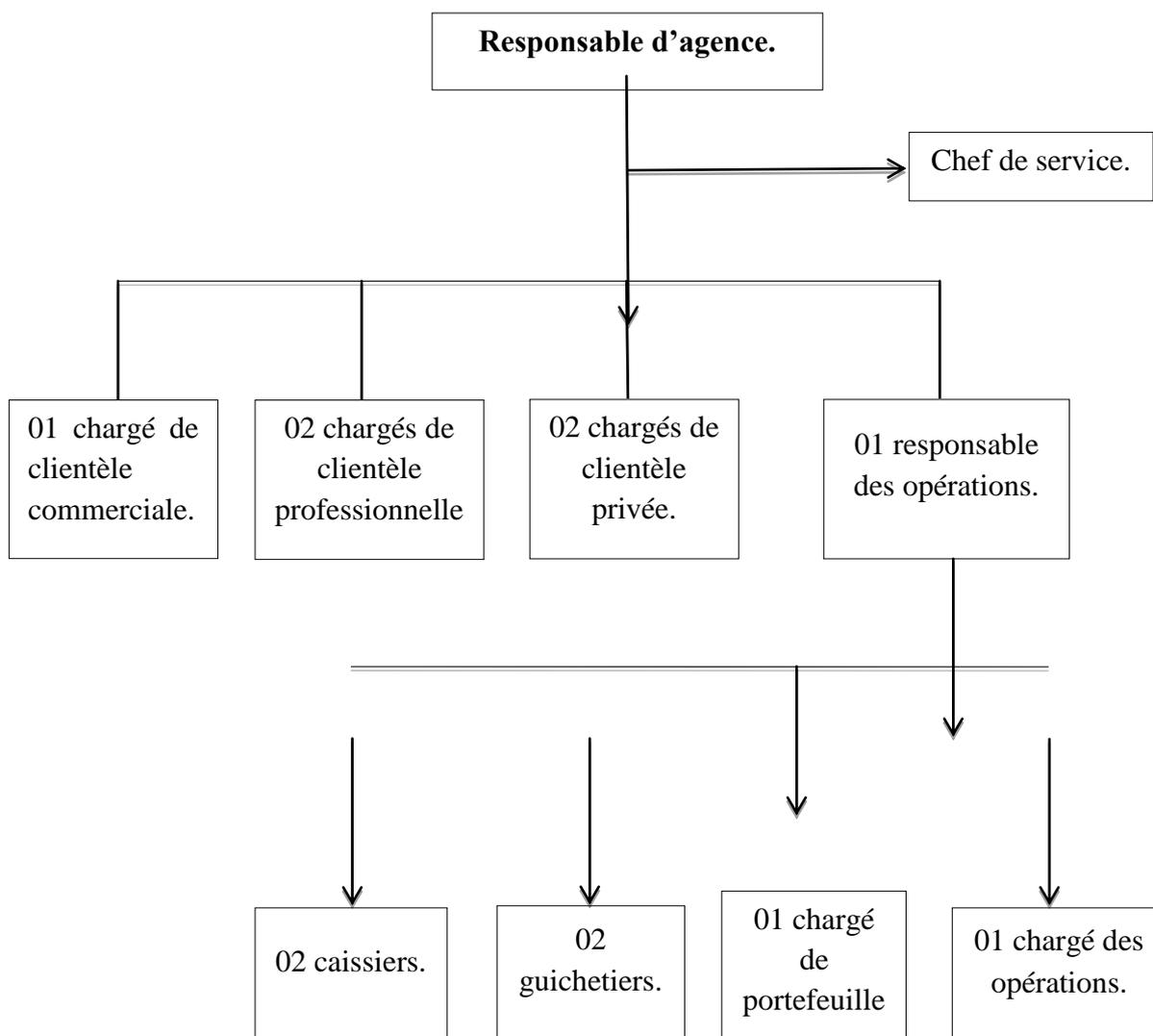
Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

- Servir la clientèle VIP (grosse clientèle) en leur offrant de l'expertise et des moyens performants, car au lieu d'avoir des chargés clientèles comme pour les TPE/PRO,²
- ils ont des CAC (chargés corpo rate) qui sont plus compétents pour traiter des dossiers plus complexes à l'exemple des rachats de crédits.³

2-2) Organigramme de la SGA (Agence de Tizi-Ouzou)

Le staff de l'agence de Tizi-Ouzou est organisé comme suit :

Schéma N° 02 : Organigramme de la SGA agence de Tizi-Ouzou.



Source : Document remis de la SGA agence de Tizi-Ouzou.

3) Activités du groupe Société Générale

La SGA intervient sur trois segments de marchés :

- Entreprise (PME / PMI / Grandes entreprises) ;
- Professionnels (Profession libérales / Artisans / Commerçants / TPE) ;

²Exploitation des données de la banque SOCIETE GENERALE Agence de Tizi-Ouzou

³ Exploitation des données de la banque SOCIETE GENERALE Agence de Tizi-Ouzou

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

➤ Particuliers.

La banque offre à sa clientèle une large gamme de produits riches et diversifiés qui sont :

3-1) Comptes bancaires au quotidien

- Comptes courants en monnaie locale ;
- Comptes en devises ;
- Comptes en dinars convertible pour les non-résidents : CEDAC ;
- Comptes intérieurs non-résidents en dinar : INR ;
- Comptes associations.

3-2) Placements

- Dépôts à terme DZD ;
- Dépôts CEDAC ;
- Dépôts devises (à vue / ou à terme) ;
- Bons de caisse.

3-3) Banque électronique

- Service international transactionnel : SG@NET (consultation, virements, téléchargement des relevés de comptes) ;
- Virements multiples remis sur support magnétique : Vir Express ;
- Service de reporting multi-pays / multi-banques : SOGECASH INFO SWIFT.

3-4) Cycles d'exploitation

- Crédit par caisse : facilité de caisse, découverts, ouvertures de crédits, escomptes de papier commercial, avances sur facture marché, préfinancements de marché, crédits à court terme mobilisable ;
- Crédits par signature : émissions-réémissions de cautions, avals, garanties financières, obligations cautionnées en douane.

3-5) Financement des investissements

- Crédits à moyen terme en monnaie locale ;
- Crédit-bail mobilier ;
- Syndication de crédits.

3-6) Services à l'international

- Encaissement de chèques en devises ;
- Remises documentaires Import/Export ;
- Crédits documentaire Import/Export ;

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

- SBLC (Stand By Letter of Credit) ;
- Garanties internationales;
- Operations de changes;
- Transfers internationaux.

3-7) Conseils et assistance aux entreprises :

- Représentation des lignes métiers du groupe Société Générale : financements export, financement structuré, M&A, Project finance, opérations de marché, hedging ... etc;
- Accompagnement des investissements directs étrangers : IDE en Algérie, règlementation des changes, codes des investissements ... etc.

3-8) Gestion des salaires :

- Traitement des salaires : salaires transférables, conventions entreprises ;
- Cartes de retrait bancaire ;
- Prêts personnels aux salariés.

La Société Générale est un groupe de premier rang au niveau mondial, malgré la crise financière mondiale qui a affecté les plus grands réseaux bancaire et la crise d'endettement que traverse actuellement l'Europe.

La Société Générale fait partie du club des 25 banques les plus grandes et les plus performantes au monde, vu ses capacités, sa taille et sa présence dans 128 pays, cela est généré par une stratégie d'acquisition pour atteindre une taille optimale, afin d'affronter les grandes places telle que : Goldman Sachs, BNP Paribas et bien d'autres, aussi la banque est un acteur très actif dans les marchés financiers.

La filiale du groupe en Algérie compte devenir la première banque de la place d'ici la fin de l'année en cours (2015), eu égard à la stratégie adoptée dans les projets du groupe pour la région du Maghreb.

Cette stratégie vient renforcer la capacité de la banque déjà acquise durant la dernière décennie, avec l'ouverture de plus de 85 agences sur tout le territoire, et un portefeuille de plus de 240.000 clients.⁴

⁴ Exploitation des données de la banque SOCIETE GENERALE Agence de Tizi-Ouzou

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Section2 : Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Le cumul des résultats collectés lors de la réalisation de notre enquête se servant d'une part des ménages intéressants ou contractants ce type de crédit et d'autre part des différentes agences bancaire octroyant ce type de crédit à la consommation sont interprétés comme suit :

2-1) Analyses du questionnaire destiné à l'agence Bancaire Voir (annexe n° 1)

Sur plusieurs agences bancaires sollicitées, seulement une agence privée à répondu à notre questionnaire. Les réponses de cette dernière seront développées dans cette partie comme suit : le premier point consiste à illustrer la suppression du crédit à la consommation, et le deuxième point porte sur le retour de ce dernier.

2-1-1) La suppression du crédit à la consommation

De notre échantillon enquêté, nous avons rencontré des avis partagés sur la suppression du crédit à la consommation formulé dans l'article 75 de la loi de Finance de 2009. Certaines cadres des agences n'ont pas répondu car cette décision revient à l'Etat et d'autres avancent que cette suppression est une décision rationnelle pour l'économie à fin de pousser des banques étrangères à financer les investissements. Cet ensemble de réponse est établi dans le tableau suivant :

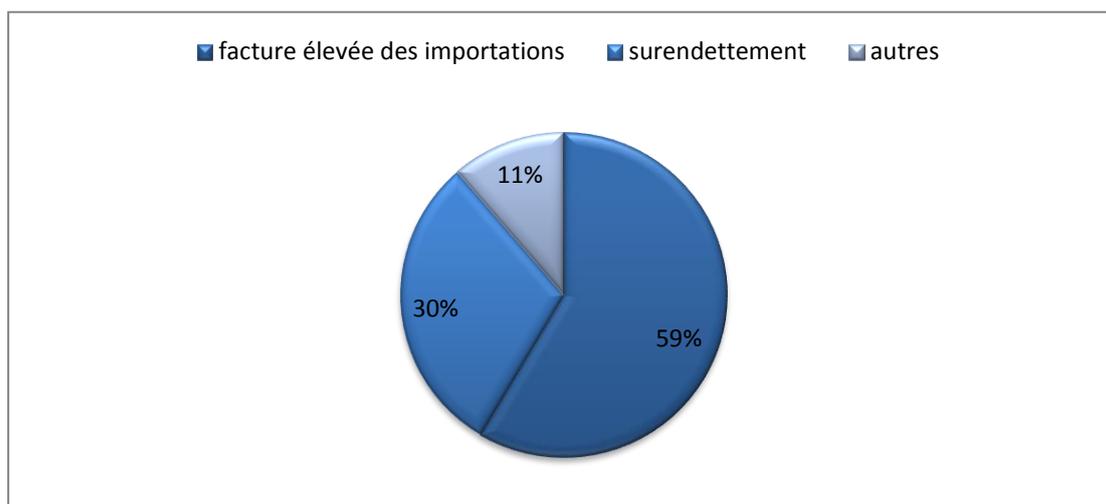
Tableau n° 02 : les causes de la suppression du crédit à la consommation :

Les causes de la suppression du crédit	Les fréquences	Le taux
Le surendettement	1/5	16%
La facture élevée des importations	2/3	59%
Autres	1/3	16%

Source : enquête établi par nos soins du (01 aout au 31 aout 2016)

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Figure n° 01: les causes de la suppression de crédits à la consommation



Source : Source : données établies du tableau N° 02

A partir des résultats de ce tableau ; nous retenons que l'agence pense que cette suppression est due au facteur élevé des importations au taux de 59%. Les représentants d'agence pensent que cette suppression est dans l'objectif d'encourager la production nationale, car les produits achetés par ces crédits et la création d'emploi fait bénéficier les pays exportateurs au détriment de l'économie nationale.

2-1-2) le retour du crédit à la consommation

Le retour du crédit à la consommation doit être accompagné par l'activation de la centrale des risques des ménages. Les opinions de banques enquêtées sont retracées dans le tableau qui suit :

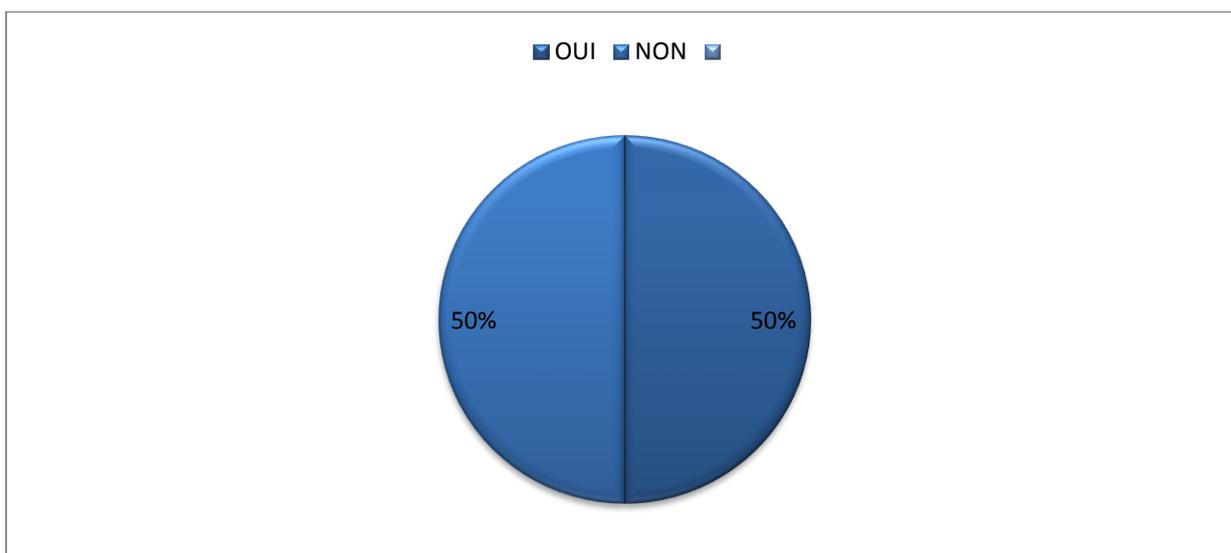
Tableau n°03 : résultats du sondage sur « la centrale des risques des ménages pourrait –elle être un moyen de booster la reprise des crédits à la consommation »

Avis de l'agence	OUI	NON
Les fréquences	3/6	3/6
Le taux	50%	50%

Source : enquête établie par nos soins du (01 aout au 31 aout 2016)

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Figure : n°02 : avis de l'agence bancaire a propos de la CRM



Source : Données établies du tableau n° 03

D'après les banquiers de l'agence enquêtés ; soit 50 %, pensent que la centrale des risques des ménages est un moyen pour accélérer la reprise du crédit à la consommation, c'est un préalable qui facilite le traitement du dossier du demandeur afin de connaître l'éligibilité du ménage tout en respectant le taux d'endettement qui ne doit pas dépassé les 30% du salaire .

Donc d'après eux le retour dépend de la réactivité de la centrale des risques. Et les 50% des banquiers qui restent de l'agence enquêtée, considèrent la CRM comme un simple organe qui protège le consommateur et non celui qui encadre ce type de crédit, d'après eux cette centrale a été crée en 1990 /la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, il suffit juste de la rendre opérationnelle, c'est au gouvernement de décider.

2-1-3) les documents à fournir pour le crédit véhicule

Après le lancement officiel du crédit à la consommation automobile sur « Renault Symbol DZ », seul modèle éligible.

Environs cents clients ont déjà déposé leurs dossiers au niveau des agents Renault Algérie, à travers le territoire national.

Nous nous sommes approchés d'un de ces agents Renault pour une simulation sur la base d'un salaire de 30 000.00 DA et un autre de 60000 .00 DA. Le conseiller client nous a proposé la Symbol DZ la moins chère disponible, il s'agit de la Symbol Exception 1.2 ess 75 ch. affichée à 1 294 000 .00 DA TTC.

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Voici ce que le simulateur a donné pour un crédit d'une durée de 60 mois, avec le taux d'intérêt de 9.4% imposé par la Société générale, partenaire de Renault Algérie dans cette opération :

- Sur la base d'un salaire 30 000 DA : apport initial 900 000 DA/ mensualités 8500DA par mois (pour la finition Symbol Exception 1.2 ess 75Ch) avec frais du dossier et assurance tout risque incluse.

- Sur la base d'un salaire de 60 000.00DA: apport initial 500 000.00 DA/ mensualités 17 300.00 DA par mois (pour la finition Symbol Exception 1.2 ess 75ch) avec frais du dossier et assurance tout risque incluse.

L'intéressé doit se présenter à l'un des agents Renault Algérie muni du dossier suivant :

- Original + copie de la carte nationale d'identité ou copie du permis de conduire en cours de validité.
- Original + copie de la carte CNAS (CMAS pour les militaires).
- Un acte de naissance extrait des archives N°12 en cours de validité (moins d'une année).
- Un certificat de résidence de moins de 3 mois (certificat de présence au corps mentionnant l'adresse pour les militaires).
- Une fiche familiale pour les personnes mariées ou fiche individuelle pour les personnes célibataires.
- Relevé de compte des 3 derniers mois.
- Attestation de travail.
- Original + copie des trois dernières fiches de paie.
- Relevé des émoluments.
- Original + copie Notification d'attribution de pension ou attestation de fiche de paie CMAS pour les retraités.

Le conseiller commercial de Renault a mentionné qu'après dépôt du dossier, la réponse de la banque sera connue après une semaine environ, après étude et traitement du dossier.

2-1-4) Les conditions nécessaires pour l'obtention de ce crédit

Selon les conseillers clientèle, on sait que si la banque peut financer jusqu'à 100% de la valeur du produit, un apport personnel de l'ordre de 20% sera nécessaire. Le montant maximum que la banque peut prêter est de 1,5 million de dinars pour les équipements et de 2

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

millions de dinars pour la Symbol. Le montant minimum est, quant à lui, de 80 000.00 DA pour les équipements et de 500.000.00 DA pour le véhicule.

Autrement dit, ce n'est pas la peine de demander un prêt pour acheter un téléphone portable. En revanche avec 80.000.00DA, on peut acheter un réfrigérateur, une table de cuisine et une petite machine à laver.

A la banque islamique Al Baraka, les opérations de réception des dossiers ont commencé durant la deuxième semaine de février. A la différence de SGA, seul le crédit véhicule est, pour le moment, concerné au niveau de cette banque où le traitement du dossier se fait sur place.

Le crédit peut aller jusqu'à 80% du montant de financement avec un apport minimum de 20%.

2-1-5) L'effet de la voiture « SYMBOL »

Chez la Société Générale, les détails ne sont pas encore disponibles. Dans l'agence que nous avons pu visiter, les conseillers clients ne semblaient pas en possession de toutes les informations à fournir au client sur les modalités d'octroi du crédit.

« Nous avons officiellement lancé le crédit mais nous n'avons pas plus d'information sur la procédure », nous dit un conseiller clientèle au niveau de l'une des agences. « Tout ce que je peux vous dire pour le moment, c'est que pour le véhicule Symbol, il faut aller chez le concessionnaire, car c'est lui qui prendra en charge la procédure, après vous pouvez venir chez nous pour ouvrir un compte. Nous ne savons pas pourquoi, mais tout a été centralisé au niveau de Renault ». Dans une seconde agence de la banque, un autre conseiller clientèle déplore « un manque d'information ». « Les choses ne sont pas très claires », dit-il.

Mais pour les produits électroménagers et les meubles par exemple « il faut d'abord ramener une facture préforma ». Les listes des fournisseurs conventionnés avec la banque ne sont pas encore disponibles.

2-1-6) Le taux d'intérêt appliqué sur le crédit véhicule

On n'en saura pas plus sur les conditions applicables, mais le conseiller nous apprend que, hors Renault Symbol, les taux d'intérêts applicables sur les équipements tourneraient « Autour de 20% ». Il faudra, toutefois, attendre un peu pour pouvoir le confirmer.

Chez Société Générale, les taux d'intérêt appliqués au véhicule Renault Symbol sont inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur les équipements.

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Ainsi, si on est client de Société Générale, on paiera un taux d'intérêt de 10,4% sur le véhicule et de 12,7% sur les équipements.

En revanche, si on ne l'est pas, on paiera 12,7% d'intérêt sur la Symbole et 15% sur les équipements.

Au niveau d'Al Baraka Banque, il ne s'agit pas d'un taux d'intérêt mais d'une marge bénéficiaire que prélève la banque chaque année et qui équivaut à 9% par an.

Chez Société Générale, tous les salaires ouvrent droit au crédit à la consommation pourvu qu'ils soient supérieurs à 25.000.00 DA, ce qui exclue d'emblée 52 % des travailleurs qui ont un salaire net mensuel inférieur à 25.000.00 DA.

A Al Baraka, le salaire minimum requis est d'au moins 40.000.00 DA, avec des prélèvements mensuels qui peuvent aller jusqu'à 40%, du salaire.

2-2) Analyse du questionnaire destiné aux ménages (voire annexe n° 02)

Le cumul des résultats collectés lors de la réalisation de notre enquête concernant les ménages intéressant ou contractants ce type de crédit, les différentes agences bancaires qui l'octroyaient et également les entreprises souhaitant la restauration des prêts à la consommation.

Nous avons scindé le questionnaire destiné aux ménages en deux parties qui traitent respectivement la suppression des prêts à la consommation et l'impact que pourrait avoir son retour sur l'économie nationale.

2-2-1) Après la suppression du crédit à la consommation

La décision de la suppression du crédit à la consommation prise par les autorités publiques en 2009 n'a pas laissé les ménages indifférents vis-à-vis de cette mesure. Les échantillons enquêtés sur cette suppression nous ont permis d'établir le tableau suivant ;

Tableau n°4 : avis des ménages face à la suppression du crédit à la consommation :

Avis des ménages	Fréquence	Taux en (%)
Pour la suppression	5	17%
Contre la suppression	25	83%

Source : Enquête établie du (01 aout au 31 aout 2016)

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Figure n° 3 : avis des ménages face à la suppression des crédits à la consommation :



Source : données établies du tableau n° 4

De ce tableau, nous constatons que 25/30 des ménages enquêtés (soit 83%) sont contre la suppression du crédit à la consommation. Ces derniers sont essentiellement des individus recrutés dans le secteur public (enseignants, santé, ...), dont les salaires dépassent le SMNG.

Cependant, 5/30 des ménages enquêtés (soit 17%) sont favorables à cette suppression, ces individus sont des hauts cadres dans le secteur public et des retraités. Ces derniers justifient que cette décision oblige le consommateur à être rationnel dans la gestion de son portefeuille. De cet échantillon, nous avons retiré les avis suivants :

- La suppression du crédit à la consommation est un moyen pour réduire le volume des importations notamment celle de véhicules.
- La suppression est favorable pour l'économie nationale mais défavorable pour les ménages, dans la mesure où la suppression de ces crédits évincent les ménages de l'accès au confort.
- Nous constatons que la plus part des ménages jugent que la suppression défavorise la classe moyenne ; et cela en avançant comme justification que les salaires de cette dernière ne sont pas considérés et l'opportunité d'un panier d'achat supplémentaire est éliminé.

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

Tableau n° 5: la suppression du crédit à la consommation favorise la production nationale

La suppression du crédit à la consommation encourage la production nationale	fréquence	Taux en%
OUI	8/30	20%
NON	32/30	80%

Source : enquête établie par nous soins du (01 au 31 aout 2016).

De ce tableau , nous constatons que la majorité des ménages enquêtés soient 80% pensent que la suppression du crédit à la consommation n'est pas un moyen pour encourager la production nationale , car il faut mettre en œuvre beaucoup de mécanismes , de suivi et d'orientation de cette production , et une vraie volonté politique et économique de l'Etat . C'est à dire la restructuration du système actuel. Cependant, 20% des ménages enquêtés croient que la suppression peut encourager la production nationale parce que la demande sera oriente vers le produit national du moment qu'il sera moins chère sur le marche, aussi cela incite les entreprises à produire plus.

Tableau n°6 : situation de la classe moyenne après la suppression du crédit à la consommation ;

La situation de la classe moyenne	Fréquences	Taux en %
OUI	23/30	57.50%
NON	17/30	42.50%

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

De notre échantillon enquêté, nous constatons que la plupart des ménages jugent que la suppression défavorise la classe moyenne (57.50%) Et cela en avançant comme justification que les salaires de cette dernière ne sont pas considérables et l'opportunité d'un panier d'achat supplémentaire est éliminé.

Par contre 42.50% des ménages pensent que la suppression ne défavorise pas cette catégorie, car le consommateur doit être rationnel dans la gestion de son portefeuille, et il y a toujours une solution comme l'endettement auprès de la famille, ce point est l'objet justement du tableau n°14 qui reflète les réponses à la question, de savoir si la suppression de ce crédit encourage l'emprunt hors secteur bancaire.

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

2-2-2) L'impact du retour du crédit à la consommation sur l'économie nationale

Le retour du crédit à la consommation après son gel en 2009 suite à l'article 75 de la loi de finance complémentaire de 2009 constitue un sujet de débat d'une extrême importance.

Pour cela nous avons mené un sondage sur cette relance dont les différents avis sont récapitulés dans le tableau ci-dessous ;

Tableau n°7: Résultat du sondage sur « la relance du crédit à la consommation, va-t-elle encourager l'économie nationale ? » :

La relance du crédit à la consommation peut encourager l'économie nationale	Fréquence	Taux (en %)
Oui	12/30	40%
Non	18/30	60%

Source : Enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

De ce tableau, nous constatons que la majorité des ménages enquêtés soit ; 40% pensent que la relance du crédit a la consommation peut encourager la production nationale ; parce que la demande sera orientée vers le produit national du moment qu'il sera moins cher sur le marché, et aussi cela incite les entreprises à produire plus. Cependant 60% des ménages enquêtés croient que la relance de ce crédit n'est pas un moyen pour encourager la production nationale, car il faut mettre en œuvre plusieurs mécanismes, de suivi et d'orientation de cette production, et une vraie volonté politique et économique de l'Etat. C'est-à-dire la restructuration du système actuel.

Tableau n°8: Nombre de ménages considérant le crédit à la consommation comme source de surendettement

Le crédit à la consommation est une source de surendettement des ménages	Fréquence	Taux (en %)
Oui	7/30	28%
Non	23/30	72%

Source : enquête établie par nous soins du (01 au 31 aout 2016).

De ce tableau, on constate qu'une grande partie des ménages enquêtés, soient 72% pensent que la suppression n'est pas un moyen pour réduire le taux d'endettement des ménages

Chapitre III: Analyses et interpretations des résultats de l'enquête

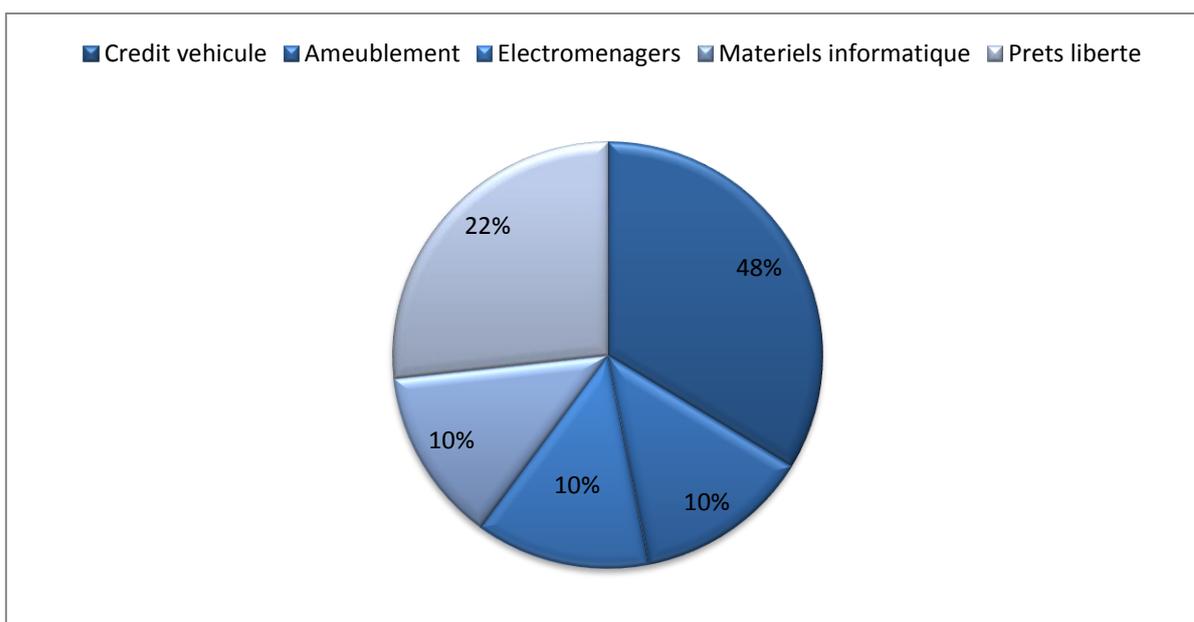
algériens, 28% jugent que la suppression va réduire l'endettement des ménages ; en expliquant que les ménages contractent plusieurs crédits en même temps ces dernières années.

Tableau n° 9 : les produits que les ménages souhaitent se procurer avec le crédit à la consommation

Les Fréquences	Crédit véhicule	Ameublement	Electroménagers	Matériels informatique	Prêts liberté
	14/30	3/30	3/30	3/30	7/30
Le taux	48%	10%	10%	10%	24%

Source : Enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

Figure n° 4 : Les formes de crédit que les ménages souhaitent contracter avec le crédit à la consommation :



Source : données établies à partir du tableau n° 9

Du côté de la demande du crédit à la consommation, la majorité soit 48% des ménages enquêtés souhaitent contracter le crédit véhicule, une partie des ménages espèrent contracter le crédit ameublement, électroménagers et matériels informatique (soit 10% pour chacun) alors que les 22 % des ménages préfèrent plus de liberté dans l'usage des fonds.

Sur les 60 questionnaires prévus pour cette enquête 50 questions ont été remplis soit 80.30% avec un taux de remplissage global des questions de 88%.

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

➤ **Profil des répondants** : caractéristiques des emprunteurs du crédit à la consommation

Tableau n° 10 : Age et sexe

Sexe			Classe d'âge
Hommes	15	62,5%	Moyenne = 2,75 «35-49 ans »
Femmes	9	37,5%	
Total	24	100,0%	

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

De ce tableau nous retenons que ; 62 .5% des répondants sont des hommes et 37.5 % sont des femmes.

Les personnes âgées de 35 à 49 ans représentent 45.8 % des répondants suivis de la tranche 25-34 ans avec 33 .3%.

Tableau n°11 : La situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Nombre	Taux
Célibataire	7	16,7%
Marié (e)	23	83,3%
Veuf (Ve)	0	0,0%
Divorcé (e)	0	0,0%
Total	30	100,0%

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

Tableau n°12 : nombre d'enfants

Oui /Non	Oui	Non	Total
Nombre d'enfants	18	2	20

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

A partir du tableau n° 11 et du tableau n° 12, nous constatons que ; 83 ; 3% des répondants sont mariés, 90% d'entre eux ont des enfants, contre 16.7% de célibataires dont 4 ,2 % sont des femmes.

76 ,9% des répondants déclarent êtres mariés ; 15 ,4% disent êtres célibataires et 3 ,8% sont veufs ; 3 ,8% n'ont pas donné d'indications ; 69 , 2% des agents ont au moins un enfant et 26,9% n'ont pas d'enfants. Les jeunes représentent 7,7% des répondants.

Chapitre III: Analyses et interpretations des résultats de l'enquête

La tranche entre 35ans et 49ansreprésente la majorité avec 61 ,5% en deuxième position de 50 ans et plus (26 ,9%).

➤ Les années d'ancienneté professionnelle et tranches de revenus ;

Tableau n° 13 : Répartition en 4 classes de même amplitude :

Non réponse	1	3,8%
Moins de 25000.00DA	0	0 ,0%
De 25000.00 a 35000.00DA	5	19,2%
De 35000.00 a 45000.00DA	9	26,9%
De 45000.00 a 60000.00DA	8	30,8%
De Plus de60000.00DA	7	19,2%
Total	30	100,00%

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

Pour le revenu net 42,7 % des personnes enquêtés ont un salaire mensuel compris entre 45000.00 DA et 60000.00DA pour la tranche de 35000.00 DA à 45000.00 DA nous trouvons26 ,9 et 19 .2 % pour le salaire de plus de 60000.00 DA.

Le nombre moyen d'année d'ancienneté est de 18 ,08 ans. Avec un écart type de 10,14.

Tableau n° 14: la tranche du revenu mensuel

La tranche du revenu	Fréquence	Taux en %
NON réponse	2	7.8%
Moins de 70000.00DA	5	15.5%
De 70000.00 DA à 130000.00 DA	7	19.3%
De140000.00DAà 200000.00DA	6	18.1%
210000.00DA Et plus	10	39.3%
Total	30	100.00%

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

A partir de ce tableau, nous retenons que ; 15.5% des ménages enquêté ont un salaire de moins de 70000.00 DA, ainsi19 .3% ont un salaire entre 70000.00DA et 130000.00DA, et 18 ,1% des ménages ayant une tranche de revenu entre 140000.00 DA et 200000.00 DA, et enfin 39.3% d'entre eux avec une tranche de 200000.00DA et plus.

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

➤ Question relatives au crédit

Tableau n° 15 : le nombre de fois que le crédit à la consommation a été contracté :

Contracte un crédit	Nombre d'observantins	Taux	Origine du prêt	Nombre de citations	Fréquences
Jamais	4	12,5%	Entité employeuse	9	37,5%
1fois	10	37,5%	Banque	18	75,0%
2fois	9	25,0%	Société de financement	3	12,5%
Plusieurs	7	25,0%	Autres	3	12,5%
Total	30	100,0%	Total	30	100%

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

A partir de ce tableau, nous constatons que ; 12,5% seulement n'ont jamais contracté le crédit ; pour ceux qui l'ont déjà fait 57,0% d'entre eux l'ont fait plus d'une fois. La principale source des prêts est la banque avec 75% suivis de la DEPS avec 37,5%. Et en dernier lieu on trouve les sociétés de financement et les autres sources avec 12,5 % chacune.

Tableau n° 16: Causes ayant poussé les ménages à ne pas contracter le crédit à la consommation

Les causes du non demandent des crédits à la consommation	Fréquence	Taux (en %)
L'auto- suffisance	7/18	38,88%
Le taux d'intérêt	2/18	11,11%
La méfiance vis-à-vis la banque	1/18	05,55%
Le profit ne répond pas aux exigences banques	2/18	11,11%
ne connaissent pas le crédit à la consommation	6/18	33,33%

Source : enquête établi par nous soins du (01 au 31 aout 2016).

Après la lecture du tableau n°16, nous pouvons dire que l'autosuffisance chez les ménages et l'absence de connaissance sur le crédit à la consommation chez eux, sont les deux principales raisons qui les a poussé à ne pas formuler une demande sur ces crédits.

L'autosuffisance comme, cause à cette absence de demande peut trouver une explication par l'existence d'une classe moyenne plutôt capable de contracter ces crédits ; mais

Chapitre III: Analyses et interprétations des résultats de l'enquête

le détail frappant, c'est le taux élevé de ceux qui ne connaissent pas le crédit à la consommation, ceci peut s'expliquer par un échec du plan de communication (séminaire, journée d'information, publicité...etc.) mis en place par certaines agences enquêtées.

Tableau n°17: Déterminants de la préférence des ménages entre les banques

Les causes	Fréquences	Taux (en %)
Qualité de service	9/30	22,50%
L'exigence des autres banques	11/30	27,50%
Manque de confiance	17/30	42,50%

Source : enquête établi par nos soins du

D'après la lecture du tableau n°17 nous constatons que, le critère principal de sélection chez les ménages pour contracter un crédit à la consommation auprès d'une banque, est la confiance vis-à-vis de cette dernière, surtout après les expériences du passé faillite de (KHALIFA Bank).

Ainsi, le ménage prend en considération la réputation de la banque, suivit de leurs exigences demandés, et qui différencie généralement les banques publiques des banques privées, jugées plus exigeantes mais avec une meilleure qualité de service.

Tableau n°18 : remboursement du crédit à la consommation

Remboursement du crédit	Nombre de citations	Fréquences
Oui à temps	15	61,9%
Oui avec rapport	5	9,5%
Non	10	28,6%
Total citations	30	100%

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

Chapitre III: Analyses et interpretations des résultats de l'enquête

Tableau n°19 : la durée du crédit contracté

Durée du crédit	Nombre de citations	Fréquences
1 ans	3	12,5%
3 ans	6	33,3%
5 ans	9	37,5%
10 ans	2	12 ,5%
PLUS	10	41,7%
TOTAL	30	100%

Source : notre enquête établie par nos soins du (01 au 31 aout 2016).

A partir du tableau n°18 et du tableau n°19, nous analysons que la plupart des crédits contractés par les répondants sont d'une durée de 5ans et moins (60.6%) alors que 30.3% ont une durée de plus de 10 ans.

61 ,9% des répondants ont réussi à rembourser leurs crédits a temps contre 28 ,6% qui n'ont pas réussi à le faire.

Chapitre III: Analyses et interpretations des résultats de l'enquête

Conclusion

Depuis sa création en 1987 à nos jours, la Société Générale a réussi à diversifier ses activités notamment en matière de crédit, et d'imposer sa place sur le marché Algérien. Durant notre présence au sein de l'agence S.G de Tizi-Ouzou.

Nous avons constaté que le crédit véhicule n'occupe pas une place importante dans la politique du crédit de cette agence, surtout lorsqu'on sait que le nombre d'impayé est très élevé.

L'introduction du crédit à la consommation en Algérie n'a pas connu un grand succès auprès des banques, du fait qu'ils n'ont pas occupé une place importante dans le portefeuille de ces dernières.

Des lors, la suppression de ce crédit n'a pas de conséquences vraiment importantes sur la rentabilité des banques, qui investissent dans d'autres créneaux.

Concernant les ménages, ils sont plus touchés par cette suppression, du moment que ce crédit représente un moyen pour améliorer leur mode de vie et acquérir une voiture.

Introduction Générale

Introduction Générale

Ces derniers temps, on assiste à un essor économique un peu partout dans le monde entier où toute économie d'un pays quelconque est soumise au sens habituel à des réformes et mutations imposées, dans le but de faire face aux menaces qui perturbent leur système économique. Un développement qui représente l'un des premiers soucis pour chaque politique économique d'un pays qui estime à le plafonner, d'où la nécessité de se révéler sur l'ensemble des différentes activités économiques, en particulier celui de l'activité du secteur bancaire.

Tout au long des années 80, une décennie difficile pour l'Algérie, à cause de la chute brutale du baril de pétrole (1986), l'Algérie est entrée progressivement dans une situation défavorable, un climat de crise définit par des déséquilibres macroéconomiques, (déficit de la balance commerciale, déficit chronique des économies publiques, montée du chômage, inflation, ...etc.).

Cette situation avait conduit le gouvernement Algérien à s'engager dans un vaste processus de réformes économiques qui a pour but de réussir le passage d'une économie planifiée centralisée à une économie de marché.

Ainsi, la loi 85-12 relative au régime des banques et au crédit fut promulguée le 19 Août 1986 a donné un champ d'intervention plus large pour les banques. Mais ce sont surtout les réformes de la loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit du 14/04/1990 qui ont donné une plus grande autonomie aux banques en les libérant de leurs tutelles administratives. Cette loi a permis de mettre en place un système bancaire national pour les banques privées Algériennes et étrangères.

Face à la réalité économique caractérisée, le secteur bancaire Algérien a introduit dans sa gamme de produit « le crédit à la consommation » par les différents établissements financiers tels que la Société Générale.

Depuis son lancement, le volume des crédits à la consommation accordé par les banques est resté dominé par l'organisme initiateur (CNEP- Banque).

La progression de crédit à la consommation en Algérie n'est pas également rassurante, car elle a engendré plusieurs inconvénients, et c'est la raison pour laquelle l'Etat Algérien a pris une décision de la suppression de crédits à la consommation dans l'article 75 de la loi de finance complémentaire de 2009.

Introduction Générale

Ces dernières années on a assisté à une diminution drastique du pouvoir d'achat des ménages due à l'augmentation des prix qui touche la plupart des biens de consommation, devant cette situation, le retour du crédit à la consommation constitue une bouffée d'oxygène pour les ménages, surtout pour l'acquisition d'un véhicule neuf. Avec le ralentissement des importations de véhicule induit par la nouvelle réglementation, les voitures ont atteint des prix très élevés.

Il faut rappeler que le crédit à la consommation a été gelé en 2009 par la loi de finance complémentaire officiellement pour contenir les importations et limiter le niveau d'endettement des ménages, cet endettement a touché surtout les ménages qui ont des véhicules neufs, et qui étaient dans l'impossibilité de rembourser.

Cependant, pour éviter la reproduction des problèmes vécus par les banques, le ministre des finances insiste sur la mise en place d'une centrale des risques pour gérer l'endettement des ménages.

Dans notre travail, on s'intéressera au «crédit véhicule» en Algérie, ce type de crédit va ouvrir à de nombreux citoyens la possibilité d'acquérir une voiture neuve sans être obligé de la payer au comptant.

Problématique

La problématique posée s'intéresse à répondre à : « *Quels sont les effets d'entraînement sur l'économie nationale par la réintroduction du crédit à la consommation en 2016 ?* »

Pour se faire nous avons articulé notre problématique autour des questions suivantes :

- *la relance du crédit à la consommation, va-t-elle encourager l'économie nationale ?*
- *Quel est le rôle et l'apport de la CRM (Centrale des risques de ménages) dans l'éventuelle reprise de ce type de crédit ?*
- *Les risques concernant l'endettement des ménages seront-ils maîtrisés ?*

Objectifs de recherche

L'objectif principal de notre travail est de mener une réflexion qui vise à analyser le crédit à la consommation et à mettre en relief des conséquences sur l'économie nationale.

Introduction Générale

Motif du Choix du sujet :

Parmi les raisons qui ont motivées le choix de notre sujet :

1. En tant qu'étudiantes en sciences économiques, nous n'avons pas trouvé mieux que d'étudier l'actualité de notre économie.
2. Vu que notre spécialité est monnaie finance et banque, nous considérons qu'il est très important de s'intéresser au système bancaire national, nous pensons qu'il va cerner ces trois domaines de notre spécialité.
3. L'intérêt personnel de ce sujet, est d'attirer l'attention des décideurs sur le retour du crédit à la consommation pour encourager la production nationale.
4. La problématique du retour du crédit à la consommation reste toujours une question d'actualité.

Méthodologie de recherche :

Afin d'atteindre notre objectif de recherche, nous avons adopté, une visé ecompréhensive et descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques.

Pour la collecte des données du terrain, nous avons adopté une étude qualitative, qui vise à répondre à notre question de départ, à travers une méthode d'étude de cas dont l'objectif est de tenter de comprendre le processus du retour du crédit à la consommation tout en appliquant une technique d'analyse de contenu.

Pour les outils de recherche, on a fait recourt à la recherche documentaires et bibliographiques dans un premier niveau. Dans le deuxième niveau, on a privilégié un questionnaire comme outil d'investigation afin de collecter de manière vivante les informations recherchées.

Structure du mémoire

Pour ce faire et sur le plan méthodologique, la présente étude s'articule autour de trois chapitres :

Le premier chapitre intitulé « Généralités et conceptions sur la banque, le crédit, et la consommation » est scindé en trois sections ; dont la première traite des généralités liées aux banques, la seconde sur le crédit bancaire et la troisième est consacrée à la consommation et ces différents types.

Introduction Générale

Le deuxième chapitre intitulé « le crédit à la consommation en Algérie » est scindé en deux sections ; la première rependaux généralités liées au crédit à la consommation et la seconde s'intéresse au lancement de ce crédit en Algérie et en fin la troisième sur les étapes du crédit à la consommation.

Le troisième chapitre intitulé « Analyses et interprétations des résultats de l'enquête, est Composé de deux sections dont la première porte sur la présentation de la Société Générale et la deuxième sur l'analyse et l'interprétation des résultats de l'enquête.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le crédit à la consommation n'est pas un nouveau produit bancaire, mais le fruit d'une évolution de plus d'un siècle. Ce crédit est très développé dans les pays industrialisés et s'intègre graduellement dans le paysage bancaire et des pays en voie de développement.

Le crédit à la consommation connaît un engouement de la part des ménages et se présente sous plusieurs formes qui répondent aux besoins spécifiques d'une demande ayant connu une augmentation soutenue pendant plusieurs années.

Ainsi il présente des avantages que ce soit pour les ménages, qui améliorent leur mode de vie et accèdent au confort ; ou bien pour les banques qui diversifient leurs gammes de produits proposés et qui maximisent leur rentabilité. Quant aux entreprises, plusieurs d'entre elles survivent grâce à ces crédits à l'image des entreprises du secteur automobile.

Toutes fois, le crédit à la consommation a aussi des inconvénients, tel que le surendettement des ménages et sa forte exposition au risque de liquidité qui pourrait entraîner les banques dans les faillites comme ce fut le cas lors de la crise financière de 2008.

En Algérie, le crédit à la consommation n'a connu un développement qu'à partir du début des années 2000, où plusieurs banques étrangères se sont installées, favorisant une certaine concurrence, pour attirer la clientèle qui s'imprégnait de ces nouvelles formules de crédit. Après une progression du volume des crédits à la consommation ces dernières années, l'année 2009 est marquée par la suppression de ce produit bancaire.

En effet, cette suppression s'est matérialisée par l'entrée en vigueur de la loi de finance complémentaire à partir du 26 juillet 2009, qui interdit aux banques d'octroyer le crédit à la consommation et a métamorphosé la structure des crédits existants sur le marché. Cette suppression a sans doute pour objectif la réduction de la facture des importations jugées trop élevées (essentiellement l'importation des produits finis), la régulation des banques et la réorientation de l'ensemble de l'activité vers le financement long, notamment de l'automobile qui est considérée comme un marché potentiel en Algérie.

La suppression du crédit à la consommation a eu un impact dès les premiers mois de sa mise en application. La réduction de l'importation, une forte demande des ménages sur le crédit automobile, l'apparition de nouvelles formes de crédits bancaires adaptés sont les conséquences de cette mesure.

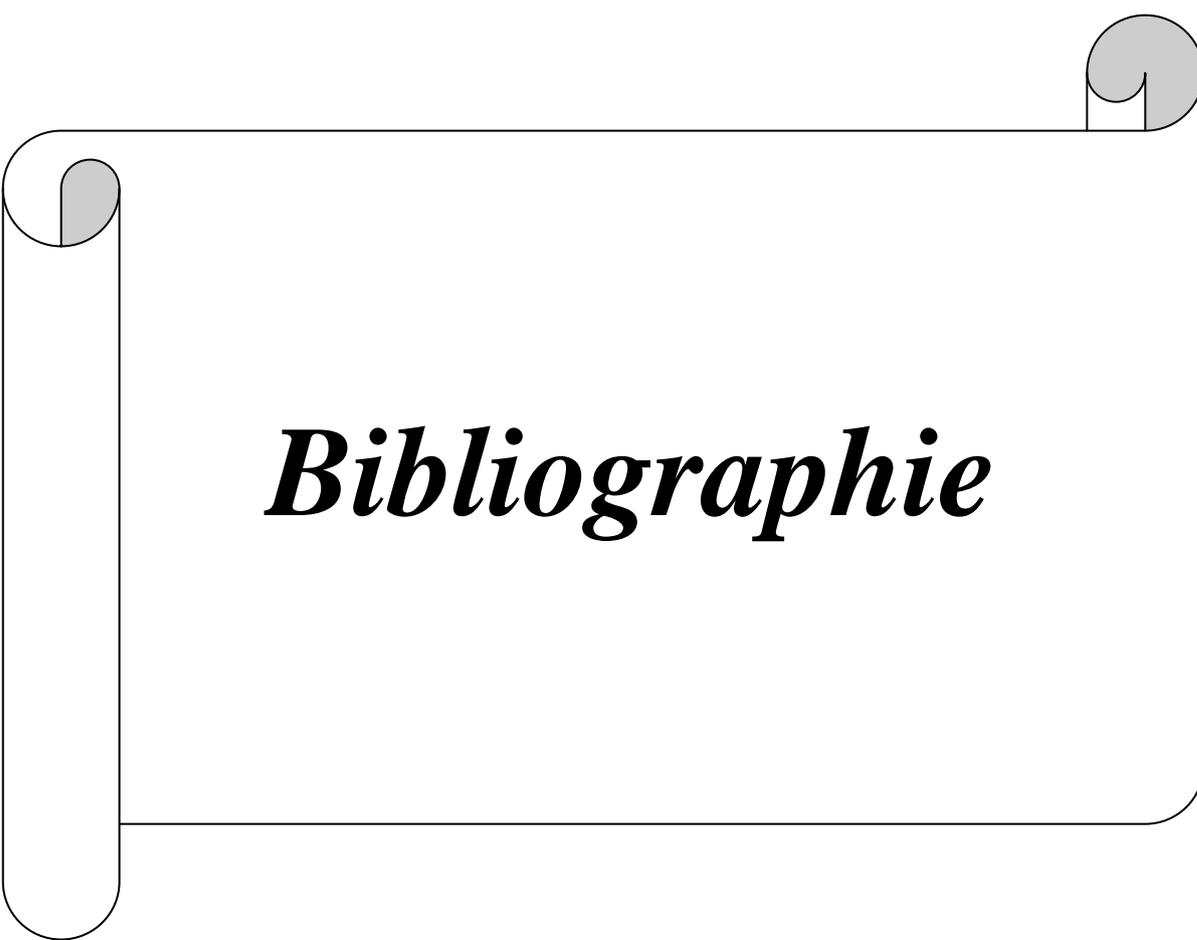
Conclusion générale

Pour mieux montrer l'impact du retour du crédit à la consommation en Algérie, nous avons intégré la Société Générale de Tizi-Ouzou au sein de laquelle nous avons effectué notre enquête. Durant la période de ce stage, nous avons constaté que le crédit à la consommation ne représente en vérité qu'une partie infime du portefeuille de la dite banque. Dès lors, son retour n'a pas eu à cet effet un véritable impact sur l'activité de la banque.

L'enquête que nous avons menée nous a conduit à comprendre que la perspective d'un retour du crédit à la consommation par le gouvernement algérien avec la favorisation des produits nationaux qui font l'objet de ce crédit dans le but d'encourager la production nationale mais la réalisation de cela a nécessité quelques mesures importantes telle que la création d'organismes de contrôle et de gestion de crédits destinés aux ménages, le réaménagement de la politique des crédits ainsi que la mise en place des réformes et des lois applicables .

Le retour du crédit à la consommation destiné a la promotion de la production nationale n'a pas manqué de susciter l'attention des responsables.

Si le gouvernement, après beaucoup d'hésitation, s'est enfin résolu à relancer le crédit à la consommation pour booster la demande domestique et donc le produit national et la croissance économique, des économistes pointent les points faibles de ce dispositif qui se serait dévoyé de son rôle de soutien en production nationale pour profiter aux firmes étrangères.



Bibliographie

SOURCES ET REFERENCES EN FRANÇAIS

A) OUVRAGES

- 1- BOUZAR Chabla. *Systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crises*. Édition el Amel, 2010, Alger.
- 2- - BOUGAOUAS. *La gestion des crédits immobiliers*, 2006. Paris.
- 3- BERNER. J, *Les techniques bancaires*, PUF, Paris 1970.
- 4- BOUDINOT et J-C FRABOT, *techniques et pratique bancaire* ,4ème édition, Paris.
- 5- BOUYACOUB Farouk, *l'entreprise est le financement bancaire*, Casbah Edition, Alger, 2000.
- 6- BOUDRAHAME. Zinnedine: « le leasing, nouvelle technique de financement », SIBF, 2003.
- 7- COURRIER d'Algérie, Edition du 19/10/2014.
- 8-CHERIT.K, « *technique et pratique bancaire* », Gal, edition 2003.
- 9-DUBOIS. B. *Comprendre le consommateur*, 3^{ème} édition Dalloz, Paris, 2006.
- 10-DECOUSSERGUES. Sylvie: *Gestion de la banque, Du diagnostic à la stratégie*. 3^{ème} édition, Paris : Dunod, 2002.
- 11- DECLOS D. 1999. *Analyse des crédits des entreprises*.
Edition: Economica.
- 12- G. Petit-Du taillis, *Le risque du crédit bancaire*.
- 13-J. Masson, *Les Crédits bancaires aux entreprises*, Banque, 1988.

14-JACQUEQ Ferronnière, et Emmanuel de CHILAZ, *les opérations de banques*, 6ème Edition, Dalloz, 1980.

15-Keynes. J. M (1969) *théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie* Payot équilibre macroéconomique.

16-LOBEZ, Frédéric. *Banque et marchés de crédit*. Presse universitaire France, 1^{ère} Edition, 1997.

17-Le service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, *le crédit à la consommation*, Bruxelles, 2013.

18-P.Dupuch, *LA BANQUE : Un essai d'organisation*, Les Editions d'Organisation, Paris 1990.

19-PETIT-DU TAILLIS, G. *Le crédit et les banques*. Sirey Paris, 1964.

20-PINTO, L. *Le consommateur : agent économique et acteur politique*, revue française de sociologie, 1990.

21- Raymond, *Économie monétaire et bancaire*, Banque, 2^e éd. 1987-1988.

22 - ROUYER Gérard - Alain CHOINEL. *La Banque et l'entreprise*.

23- Villieu Patrick. *Macro économie, consommation et épargne*. Collection repère, édition la découverte, paris 1997.

B) TRAVAUX UNIVERSITAIRES

-Thèse de Magister

24- BELKADI Saliha, *Les enjeux de la bancassurance et les perspectives de son développement en Algérie. (En ligne)* Mémoire de Magister UMMTO. (USB).TO.PP.8-14 .format. PDF. Disponible sur : <http://www.org>.consulté le 8-10-2016.

25- Mlle. ZOURDANI Safia *.Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie (En ligne)* Mémoire de magister, UMMTO. (USB), To.2012.p.80.format, PDF. Disponible sur : <http://www.org>.consulté le 12/09/2016

26- Mlle Debiene THinhinne, *l'impacte de la relance du crédit a la consommation sur l'économie nationale, (En ligne)* Mémoire de magister, université Bejaia. (USB), 2009, p98, format : (PDF). Disponible sur : <http://www>, impact de la suppression des crédits sur les banques en Algérie. Consulté le 02/10/2016.

27- Mlle SLMANI Lynda, *Quelle la place occupe la loi 90/10 dans la politique monétaire algérienne, (en ligne)* Mémoire de Magistère, université de Tlemcen. (USB), 2014, p, 120, format : (PDF). Disponible sur : <http://www>, mémoire online .com. consulté le 11/10/2016.

C) TEXTES REGLEMENTAIRES

28- Le crédit au sein de l'article 111 de la loi N°90-10. Du 14-04-90 relative à la monnaie du crédit.

29- L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

30- Le soir d'Algérie. Crédits aux ménages en Algérie entre opportunité, risques d'endettement et dérives, article du 23/04/2009.

31- la Décision réglementaire N°195/2000 du 13 janvier 2000 de la CNEP-Banque.

32- L'article 110 à 113 de la loi N° 90 -10 du avril 1990, relative à la monnaie et du credit.

D) Sites web

33-<http://www.algeriecredit.com> consulté le 10/09/2016.

34- <http://www.definitiondelaconsommation.com> consulté le 11/10/2016.

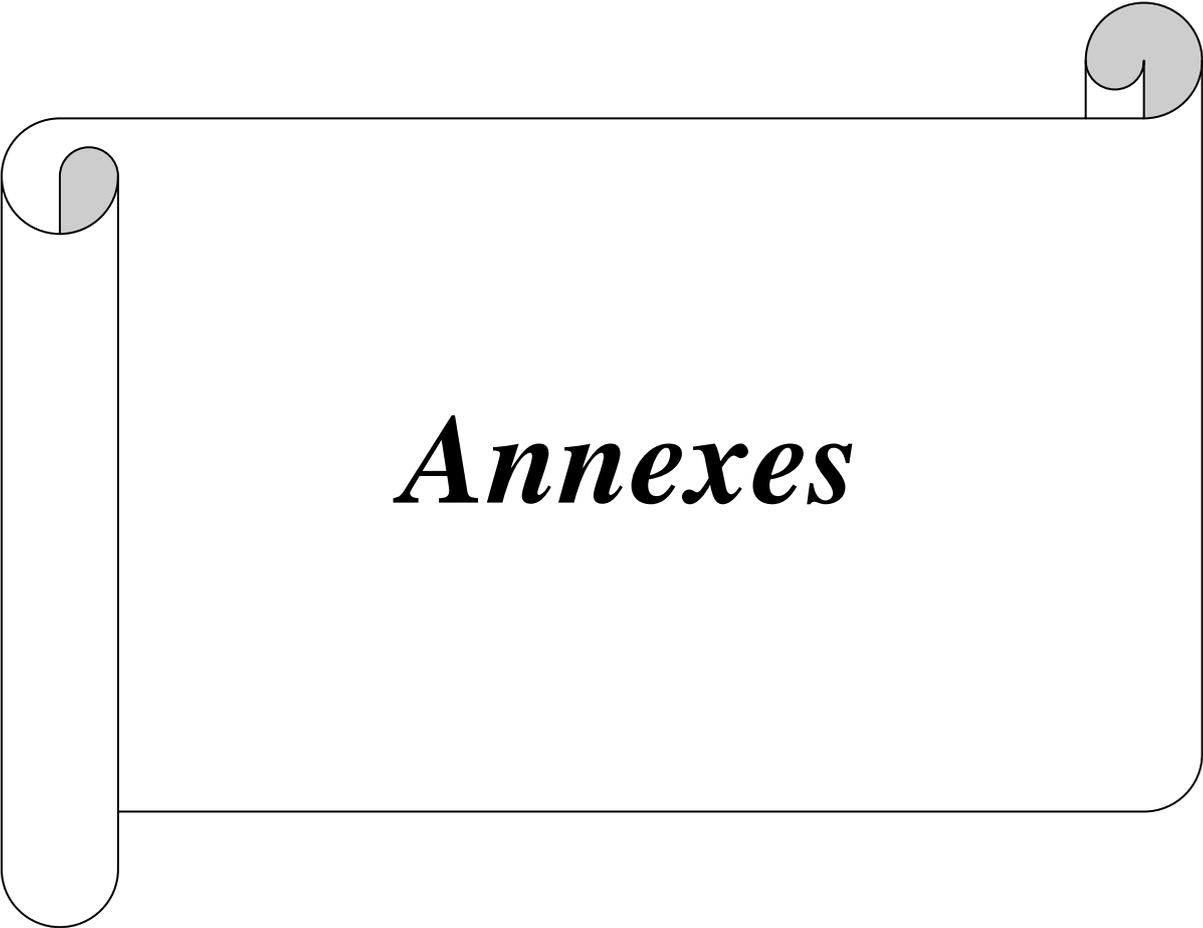
35- <http://www.typesdecreditsauxparticuliers.com> consulté le 12/10/2016.

36-<http://www.djaziress.Com/fr/letemps/21913.consultez>, le mercredi, 17/03/2016.

37- <http://www.evolution.de.la.banque.com> consulté le 02/08/2016.

38-<Http://www.cnep-banque.dz>, consulté le 28/01/2016.

39-<http://www.lesfonctions.de.la.banque.com> consulté le 06/08/2016.



Annexes

Annexe n°01 : questionnaire destine aux banques

Ce questionnaire est destine aux banquiers, son but est dévaluer par la suppression de crédits a la consommation sur les banques en 2009 et impact de son retour en 2016 .cas de crédit véhicule ainsi par le document à fournir.

Il est fait pour notre mémoire de master option : « monnaie, finance et banque » .vos réponses seront une aide et utilité.

Banque : société générale de TIZI OUZOU.

Adresse :

I -La suppression du crédit a la consommation :

1-Pensez vous que la suppression des crédits a la consommation est due :

- a**-au surendettement des ménages
- b**-A la facture élevée des importations du pays
- c**-Autre.

II-le retour des crédits a la consommation:

1-Pensez vous que la création de « **CRM** »centrale des risques des ménages <pourrait être un moyen de booster l'éventuelle reprise de ce type de crédits ?

- a**-OUI
- b**- NON

2-Qu'est ce que vous attendez du retour des crédits a la consommation ?

3-Quels sont le document à fournir pour crédits véhicule ?

4- Quelles sont les conditions nécessaires pour l'obtention de ce crédit?

5-Quel est l'effet de la voiture « **SYMBOL** » ?

6-Quel est le taux d'intérêt que vous appliquez sur le crédit véhicule ?

Merci pour votre collaboration et contribué

Annexe n° 2 : Questionnaire destiné aux ménages

Ce questionnaire est destiné aux ménages, son but est d'évaluer « l'effet de la suppression du crédit à la consommation sur les ménages et l'impact de son retour ». Il est fait pour notre mémoire de master (option : Monnaie, Finance et Banque). Vos réponses seront une grande aide et utilité.

1) Après la suppression du crédit à la consommation

1-Que pensez-vous de la suppression du crédit à la consommation ?

(Commentez) ?

2-Pensez vous que la suppression du crédit à la consommation favorise la production nationale ?

(Commentez) ?

3-Quelle est la situation de la classe moyenne après la suppression du crédit a la consommation ?

(Commentez) ?

2) Le du retour du crédit à la consommation

1-Pensez-vous que la relance du crédit à la consommation, va-t-elle encourager l'économie nationale ?

(Commentez)

2-Pensez vous que le crédit à la consommation est une source de surendettement ?

(Commentez) ?

3-Quels sont les produits que vous souhaitez procurer du retour du crédit à la consommation et dans quel secteur ?

(Commentez) ?

4-Quelles sont les différentes caractéristiques du profil des demandeurs du crédit à la consommation ?

(Commentez) ?

➤ **Question relatives sur l'ancienneté professionnelle et les tranches de revenus des emprunteurs**

Quelle est la situation de la tranche de votre revenu mensuel ?

➤ **Question relatives au crédit**

1-Combien de fois avez-vous contracté le crédit à la consommation ?

(Commentez) ?

2-Quelles sont les causes qui vous ont poussé à ne pas contracter le crédit à la consommation ?

(Commentez) ?

3-Quelles banques préférez-vous pour le financement du crédit à la consommation ?

(Commentez) ?

4-Avez-vous réussi à rembourser le crédit à la consommation ?

(Commentez) ?

5-Quelle est la durée du crédit que vous avez contracté ?

(Commentez) ?

Merci pour votre collaboration et contribution

Listedesdocumentsàfournir

Pourconstituervotredossierdeprêt«**BienEtre** »,ilestnécessairedeprésenterlespièces suivantes:

- Acte denaissance N°12,
- Fichefamiliale pourlesmariés(datant demoinsd'unan),
- Certificatderésidence/FacturedelaSONELGAZ/FacturedelaSEAALoufacturedel'ADE(datantdemoins de 3mois),
- Copie dela carte de SécuritéSociale,

VOUS ETESSALARIE?

- 03dernièresfichesdepaie
- Original durelevé desémolumentscoutenant (Nom, Prénom, datedenaissance, poste occupé,datederecrutement,lamention«permanent»,détail annuel des revenus perçus),
- Relevé decomptedes6derniers mois« pour lesclientsnon domiciliésà SGA»,
- Copie descontratsencasdeContratdetravail à duréedéterminée,

VOUS ETES CHEFD'ENTREPRISE/GERANT OU VOUSEXERCEZUNE PROFESSION LIBERALE?

- Copie dela dernièredéclarationIRG/Avertissement fiscal portant cachetde l'administrationfiscale,
- Original delamise àjour CASNOS etExtrait de rôles,
- Relevé decomptedes6derniers mois«pour lesclientsnon domiciliésà SGA»,
- Copie des03derniersbilansfiscaux,

VOUS ETESRETRAITE?

- Copie delanotificationde retraiteoudela cartede retraite,
- Relevé decomptedes606derniersmois,

comptedanslecalculdesrevenusetdoiventêtre justifiésparunecopieducontratde locationnotarié.



Les mêmespiècesjustificatives sontàfournirpar le Co-emprunteur.

- Facture(s) pro-forma(s) dubienà acquérircontenantlescaractéristiquesdubienetinformationssur fournisseur,
- Attestation délivréeepar le vendeurattestantqu'il s'agit d'unproduitfabriqué et/ou assemblé en Algérie,

Cettelisteest indépendantede la listedes documentsnécessairespourl'ouverture d'uncompte.

Pourplus d'informations, veuillezappelerau**021451155**



Annexe n°1 : La lettre destinée aux banquiers

Université mouloud mammeri de Tizi- Ouzou

Faculté des sciences économiques ,commerciales et des sciences de gestion

Le questionnaire

Dans le cadre de l'élaboration de notre mémoire de master en science économiques ,spécialité monnaie finance banque et dont l'intitulé est le crédit à la consommation cas crédit véhicule sur les banques et les ménages ;nous venons respectueusement vous solliciter pour apporter votre contribution et ce en acceptant de répondant aux questions insérées dans le questionnaire –ce –joint .

Vos réponses seront certainement édifiantes et partant participeront à l'amélioration de la qualité de notre travail.

Nous nous engageons à respecter l'anonymat et à sauvegarder la confidentialité de toutes les informations et que leur exploitation ne sera qu'à des fins strictement scientifiques .

Comptant beaucoup sur votre compréhension et aide précieuse ,et vous remerciant d'avance ,veuillez agréer , Monsieur ,l'expression de notre haute considération et de notre profond respect.

Signateur /Binome

-SIDI MAMMAR Rabéa

-BOUKELLA Líticia

Listes des annexes

Annexe n° 1 : La lettre destinée aux banques

Annexe n° 2 : Questionnaire destinée aux banques

Annexe n° 3: Questionnaire destinée aux ménages

Annexe n°4 : Le journal officiel de république Algérienne

Annexe n°5 : Le dossier à fournir pour le crédit véhicule

Université -----.
Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestions et des Sciences
commerciales.
Département des Sciences Economiques
Deuxième année Master.
Option : Monnaie, Finance et Banque

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

THEME :Le crédit à la consommation en Algérie,

**Cas du crédit véhicule « symbol » au niveau de la Société Générale
de TIZI-OUZOU**

Analyse par questionnaire auprès des banques de la wilaya de -----

La présente enquête rentre dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de
master portant sur le thème : **Le crédit à la consommation en Algérie,Cas
du crédit véhicule « symbol » au niveau de la Société Générale de T.O**

Dans ce contexte, toutes les réponses que vous fournirez demeureront
strictement confidentielles et ne serviront qu'à des fins scientifiques. Bien que
votre participation soit volontaire, votre coopération est importante afin que les
données recueillies puissent être les plus exactes.

Merci pour votre collaboration

Enquêteur : ----- et ----- .

Date d'enquête :/..... .

Questionnaire adressé aux clients de la banque :

1. Quelle est votre banque principale ?

.....

2. Depuis quant vous-êtes client de cette banque ?

- Depuis moins d'un an

- Depuis 1 an à 2ans

- De plus de 2ans

- Autres

.....

3. Sur quel critère avez-vous choisi cette banque ?

- Par ce qu'elle est la plus proche

- Par ce que j'ai plus d'informations sur sa réputation

- Par ce qu'elle est la plus performante

- Autres.....

.....

4. En général, quel est votre mode de relation préféré avec la banque ?

- En face-à-face

- Par téléphone

- Par courrier

- Autres (veuillez préciser).....

.....

5. Quelle image faite vous du votre banque ?

-J'ai une bonne image sur ma banque

- J'ai une mauvaise image sur ma banque

- Autres

.....

6. Selon vous votre banque vous encourage à faire des commentaires et/ou des réclamations ?

- Oui

- non

Si oui, est ce qu'elle prend en considération vos commentaires et réclamations ?

Oui non

7. Quel sont les moyens de communications que la banque établie pour avoir un lien avec vous ?

-Interne

-Le téléphone

- Le courrier

-Autres.....

.....

8. Votre banque mesure la satisfaction de ses clients de façon régulière ?

-Oui - non

9. Vous déplacez-vous la plus souvent à l'agence, ou bien c'est le chargé d'affaire qui déplace chez vous ?

.....

.....

10. Quel est votre opinion à l'égard des conseillers de votre banque ?

- L'accueil est toujours de bonne qualité

- L'accueil est de moyenne qualité

- L'accueil est de mauvaise qualité

- Autres.....

.....

11. Trouvez- vous votre chargé d'affaire (conseiller ou chargé de clientèle) très attentif à vos besoins ?

- Oui - non

12. Comment jugez-vous la gamme des produits/services offert par votre banque ?

- Je suis satisfait des produits/services offert par ma banque
- Je suis moyennement satisfait
- Je suis insatisfait

13. Quelle est votre réaction si vous apercevez qu'un produit/service par votre banque n'est pas à la hauteur de ce que vous attendiez ?

- J'accepterai de faire un petit sacrifice en attendant que la situation s'améliore
- Je m'efforcerai de régler rapidement ce problème avec le personnel de la banque
- Je discuterai immédiatement avec le responsable pour achever mon contrat avec la banque
- Autres.....
.....

14. Comment trouvez-vous le système de tarification de votre banque ?

- Bon
- Moyen
- Mauvais
- Autres.....
.....

15. Intéressez-vous d'une manière sensible aux offres promotionnelles que peuvent vous faire les autres banques ?

- Oui - non

Si oui, comment seraient vos réactions si une banque concurrente vous faisait une offre attractive pour un besoin important ?

J'accepte l'offre de cette banque

Je demande à ma banque qu'elle me fasse une meilleure offre

Autres.....
.....

16. Pouvez-vous gérer vos affaires bancaires, sans l'intervention de votre chargé d'affaires ?

- Oui -non

17. Lorsque vous prenez la décision de continuer à faire affaire avec cette banque ou encore de la quitter se serait à cause de :

- La qualité du service

- La qualité de la relation (c'est-à-dire avoir une bonne relation avec le chargé d'affaire et/ou le personnel)
- Les produits proposés
- La rapidité de réponse en matière de crédit
- Les conditions de crédit
- Le montant et la nature des lignes de crédits accordées
- Les frais de service
- Autres.....
.....

18. Pouvez-vous compter sur votre banque en cas de difficultés ?

- Oui - non

19. Depuis que vous êtes client dans cette banque, s'est toujours bien passé (vous n'avez pas de problème avec cette banque) ?

- Oui - non

20. Si un proche ou une connaissance était à la recherche d'une banque, lui recommanderiez-vous votre banque ?

- Oui - non

Si oui, à quel niveau vous la recommanderiez ?

Moins de 20 %

De 20 à 50 %

De 50 à 70 %

De plus de 70 %

21. Avez-vous plusieurs comptes à usage privé dans une autre banque ?

- Oui - non

22. Préférez-vous les banques publiques ou privées ?

- Publiques - privées

Pourquoi ?

.....
.....

23. De façon générale, la qualité des services rendus par votre banque est

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise
- Autres
-

24. Que bénéficiez-vous d'une relation de long terme ?

- Pouvoir me sentir en confiance avec mon chargé de clientèle
- Bénéficier d'avantage que les clients n'ont pas
- Permet au banquier de savoir mes besoins
- Autres.....
-

Nous vous remercions infiniment pour votre collaboration



Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction générale.....	2
Chapitre I : Généralités et conception sur la banque, le crédit, et la consommation.....	6
Introduction	7
Section 1 : -Notions générales sur la banque	8
1-1-l’historique bancaire	8
1-1-1-la banque dans l’iniquité	8
1-1-2-le Moyen Age et les bases de la banque moderne	9
1-1-3-De la renaissance au 19 ^{ème} siècle	10
1-1-4-A partir des an 80	11
1-2- Définition de la banque	11
1-2-1-la banque en tant qu’un intermédiaire financier	12
1-2-2-la banque en tant qu’une institution financière	12
1-2-3-la banque en tant qu’entreprise	12
1-3-typologie des banques	12
1-3-1-les banques de dépôt	13
1-3-2-Une banque d’affaire	13
1-3-3-la banque de financement et d’investissement	13
1-3-4-la banque privé	13
1-3-5- les banques universelles, ou globale (Barelays, Bnp Paribas)	14
1-3-6-la banque spécialiste	14
1-3-7-la bancassurance.....	14
1-3-8 la banque électronique	15
1-4-les activités bancaires	15
1-4-1- les activités des banques de dépôt	15
1-4-2-les activités des banques universelles	16
1-5-le rôle économique et les fonctions de la banque.....	18
1-5-1-le rôle de la banque	18
1-5-1-1- la collecte des dépôts	18

Table des matières

1-5-1-2-la distribution des crédits	18
1-5-2- les fonctions de la banque	19
1-5-2-1-la fonction de direction générale	19
1-5-2-2- les fonctions commerciales et assimilées	19
1-5-2-3- les fonctions d'exécution	19
1-5-2-4- les fonctions d'intendance générale	19
1-5-2-5-les fonctions purement fonctionnelles	20
1-6-l'organisation de la banque	20
1-6-1-les relations front –office /back-office.....	20
1-6-2-les services d'une agence.....	21
Section 2 :-Notions générales sur les crédits bancaires	21
2-1- Définition de crédit.....	22
2-2-le rôle du crédit bancaire	23
2-3-Différents types de crédit bancaire.....	23
2-3-1-les crédits aux entreprises	23
2-3-1-1-les crédits d'exploitations.....	23
2-3-1-2-les crédits d'investissements.....	27
2-3-2-le crédit aux particuliers	29
2-3-2-1-le crédit immobilier	29
2-3-2-1- le crédit a la consommation.....	30
Section 3 :-Généralités sur la consommation.....	30
3-1-Définition de la consommation.....	30
3-2- les différents types de la consommation.....	31
3-2-1-la consommation intermédiaire.....	31
3-2-3-la consommation finale.....	31
3-2-3- la consommation marchande.....	31
3-2-4-la consommation non marchande.....	31
3-2-5-l'analyse néoclassique.....	32
Conclusion	33
Chapitre II : Le Crédit a la consommation en Algérie	34
Introduction	35
Section 1 : Généralistes sur crédit à la consommation.....	36
1-1-Aperçu historique	36

Table des matières

1-2-Définition et caractéristiques	37
1-2-1- Définition de crédit a la consommation	37
1-2-2-les caractéristiques de crédit a la consommation	38
1-3- types de crédit à la consommation	39
1-3-1- le crédit véhicule ou automobile	39
1-3-2- le crédit Ousratic.....	40
1-3-3-le crédit confort	40
1-3-4- le crédit ADAOUET	41
1-4 Les garanties liées au crédit a la consommation	41
1-4-1-le nantissement ou le gage	41
1-4-2- le cautionnement	42
1-5-les Avantages et les inconvénients de crédit a la consommation.....	43
1-5-1-Avantages	43
1-5-2-Inconvénient du crédit a la consommation.....	44
Section 2 : Le lancement des crédits a la consommation en Algérie.....	44
2-1- la situation des crédits a la consommation en Algérie avant 1990.....	44
2-2- le lancement des crédits a la consommation en Algérie.....	45
2-3- les raisons de la suppression de crédit à la consommation en	46
Section 3 : Les étapes de crédit à la consommation.....	48
3-1-l'offre préalable de crédit	48
3-1-1- les conditions d'octroi du crédit a la consommation	48
3-1-2-procédure de mise en œuvre	50
3-1-3-le remboursement.....	51
3 2- les pénalités.....	51
3-3-la rétraction	51
Conclusion	53
Chapitre III : Analyses et interprétations des résultats de l'enquête	54
Introduction	55
Section1 : présentation de l'organisme d'accueil (société générale d'Alger)	56
1-historique de la société générale	56
1-1-la société générale	56
1-2-la société générale d'Alger.....	57

Table des matières

2-présentation de SGA agence Tizi Ouzou	57
2-1 l'équipe et la structure de l'agence	58
2-2-organigramme de SGA de Tizi Ouzou	59
3-Activités du groupe société générale	59
3-1- compte bancaire au quotidien.....	60
3-2-placements	60
3-3-banque électronique.....	60
3-4-cycle d'exploitation	60
3-5-financement des investissements.....	60
3-6-services à international.....	60
3-7-conseils et assistance aux entreprises.....	61
3-8- gestion des salaires.....	61
Section 2 : Analyses et interprétation des résultats de l'enquête.....	62
2-1-Analyse du questionnaire destiné à l'agence bancaire voir annexe n°1	62
2-1-1-La suppression du crédit a la consommation....	62
2-1-2- le retour de ce crédit a la consommation	63
2-1-3-les documents a fournir pour les crédits véhicules	64
2-1-4- les conditions nécessaire pour l'obtention de ce crédit	65
2-1-5-l'effet de la voiture symbol	66
2-1-6- le taux d'intérêt appliqué sur le crédit véhicule	66
2-2 –Analyse des questionnaires destinés aux ménages voir annexe n°2	67
2-2-1-Après la suppression du crédit a la consommation	67
2-2-2- l'impact du crédit a la consommation sur l'économie nationale.....	70
Conclusion	77
Conclusion générale	79
Bibliographie.....	81
Annexes	
Table des matières	